

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 3, 2023

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 6:30 p.m. [ET] to study Bill S-234, An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999 (final disposal of plastic waste).

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez, I am a senator from Quebec, and I am the chair of the committee.

I would like to begin with a quick reminder. Before asking and answering questions, I would like to ask committee members and witnesses in the room to please refrain from leaning too close to the microphone, or remove their earpieces when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

I'll ask my committee colleagues to introduce themselves, starting on my right.

Senator Miville-Dechêne: Senator Julie Miville-Dechêne, senatorial division of Inkerman, Quebec.

Senator Gerba: Senator Amina Gerba, senatorial division of Rigaud, Quebec.

Senator Gignac: Senator Clément Gignac, senatorial division of Kennebec, Quebec.

Senator Verner: Senator Josée Verner, senatorial division of Montarville, Quebec.

Senator Carignan: Senator Claude Carignan, senatorial division of Mille Isles, Quebec.

Senator Wells: David Wells, of Newfoundland and Labrador.

[*English*]

Senator Arnot: David Arnot from Saskatchewan. I'm balancing out.

Senator McCallum: Senator McCallum, [*Indigenous language spoken*] Manitoba, [*Indigenous language spoken*].

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 3 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-234, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (élimination définitive de déchets plastiques).

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez, je suis une sénatrice du Québec et je suis présidente du comité.

J'aimerais commencer par un petit rappel. Avant de poser des questions et d'y répondre, je demanderais aux membres du comité et aux témoins présents dans la salle de s'abstenir de se pencher trop près du microphone ou de retirer leur oreillette lorsqu'ils le font. Cela permettra d'éviter tout retour sonore qui pourrait avoir un impact négatif sur le personnel du comité se trouvant dans la salle.

Je vais demander à mes collègues du comité de se présenter, en commençant par ma droite.

La sénatrice Miville-Dechêne : Sénatrice Julie Miville-Dechêne, division sénatoriale d'Inkerman, au Québec.

La sénatrice Gerba : Sénatrice Amina Gerba, division sénatoriale de Rigaud, au Québec.

Le sénateur Gignac : Sénateur Clément Gignac, division sénatoriale de Kennebec, au Québec.

La sénatrice Verner : Sénatrice Josée Verner, division sénatoriale de Montarville, au Québec.

Le sénateur Carignan : Sénateur Claude Carignan, division sénatoriale de Mille Isles, au Québec.

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Traduction*]

Le sénateur Arnot : David Arnot, de la Saskatchewan. J'équilibre un peu les choses.

La sénatrice McCallum : Sénatrice McCallum, [*mots prononcés dans une langue autochtone*] Manitoba, [*mots prononcés dans une langue autochtone*].

[*Translation*]

The Chair: Thank you. I wish to welcome all of you, colleagues, witnesses, and viewers from across the country who are watching our proceedings.

[*English*]

Today, the committee continues its examination of Bill S-234, An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999 (final disposal of plastic waste). For this session, we will have just one panel that will consist of three witnesses: Ms. Lisa Gue, Manager, National Policy, David Suzuki Foundation and who is present here with us; by video conference, Ms. Karen Wirsig, Senior Program Manager, Plastics, Environmental Defence; and, also by video conference, Matt Keliher, General Manager, Solid Waste Management Services, City of Toronto.

Welcome and thank you for being with us. Each one of you, starting with Ms. Gue, will have five minutes for your opening remarks. Ms. Gue, the floor is yours.

Lisa Gue, Manager, National Policy, David Suzuki Foundation: Thank you very much, senator. Thank you for the invitation to testify today. In fact, I want to begin with more thanks for the sponsor of this bill and the predecessor bill, Bill C-204, for raising attention to the problem of Canada's plastic waste exports and the need for more effective control of these shipments.

It's interesting to note the significant developments since the previous bill, Bill C-204, was first introduced in February of 2020. The plastic amendments to the Basel Convention entered into force on January 1, 2021. The Basel Convention — to which Canada is a party — now recognizes an annex to a new category of wastes requiring special consideration. This new category includes most plastic wastes except those that are suitable for recycling. Exports of these Annex II wastes are subject to Basel's prior informed consent requirements as well as the Basel ban prohibition on export to non-Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, countries for final disposal. As well, Environment and Climate Change Canada updated Canada's Cross-border Movement of Hazardous Waste and Hazardous Recyclable Material Regulations, or XBR, in February 2021 to incorporate the Annex II wastes into Canada's definition of wastes considered hazardous for export.

[*Français*]

La présidente : Merci. Je vous souhaite la bienvenue à tous, chers collègues, mesdames et messieurs les témoins, ainsi qu'aux téléspectateurs de partout au pays qui regardent nos délibérations.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, le comité poursuit son examen du projet de loi S-234, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (élimination définitive de déchets plastiques). Pour la séance d'aujourd'hui, nous accueillons un seul groupe de témoins, formé de trois personnes. Nous accueillons Mme Lisa Gue, gestionnaire de la politique nationale à la Fondation David Suzuki, qui est présente parmi nous. Nous avons aussi Mme Karen Wirsig, première gestionnaire de programme, plastiques, à Environmental Defence, et M. Matt Keliher, directeur général des services de gestion des déchets solides à la Ville de Toronto, qui témoignent par vidéoconférence.

Bienvenue et merci d'être avec nous. Vous avez cinq minutes chacun pour votre déclaration préliminaire. Nous commençons par Mme Gue. Madame Gue, la parole est à vous.

Lisa Gue, gestionnaire, Politique nationale, Fondation David Suzuki : Merci beaucoup, sénatrice. Je vous remercie de l'invitation à témoigner aujourd'hui. En fait, j'aimerais remercier le parrain de ce projet de loi et du projet de loi précédent, le projet de loi C-204, d'avoir attiré l'attention sur le problème des exportations de déchets plastiques du Canada et la nécessité d'un contrôle plus efficace des expéditions de déchets.

Il est intéressant de noter les importants changements survenus depuis la présentation du projet de loi précédent, le projet de loi C-204, en février 2020. Les modifications à la Convention de Bâle concernant le plastique sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La Convention de Bâle — à laquelle le Canada est partie — comprend maintenant en annexe une nouvelle catégorie de déchets nécessitant une attention spéciale. Cette nouvelle catégorie englobe la plupart des déchets plastiques, sauf les plastiques recyclables. Les exportations de déchets visés à l'annexe II sont assujetties aux exigences de consentement préalable donné en connaissance de cause de la Convention de Bâle ainsi qu'à l'interdiction d'exporter vers des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, en vue de l'élimination définitive. En outre, en février 2021, Environnement et Changement climatique Canada a mis à jour le Règlement sur le mouvement transfrontalier des déchets et des matières recyclables dangereuses, ou RMT, afin d'inclure les déchets visés à l'annexe II dans la définition canadienne de « déchet considéré comme dangereux pour l'exportation ».

Then just last week, Environment and Climate Change Canada proposed further amendments to the XBR intended in part to align with the Basel Ban Amendment. This amendment to the convention prohibits member states of the OECD and the European Union, as well as Liechtenstein, from exporting hazardous wastes to other countries, which are primarily developing countries. In the meantime, Canada is participating in negotiations towards a legally binding agreement on plastic pollution, and this new treaty should address the full cycle of plastic, including its production, design and disposal. There are many moving pieces.

Perhaps the discussion around this bill in recent years has helped to advance the larger issue. Unfortunately, the bill, as drafted, will not achieve the intended results.

My colleague Sabaa Khan appeared before the House committee studying Bill C-204 in the last session of Parliament. I refer members of this committee to her testimony and the submissions outlining specific recommendations for amendments. In brief, there are three main issues.

First of all, we're concerned that this bill would be difficult to implement as it is misaligned with existing requirements for hazardous waste export. Also, the prohibition will be difficult to enforce. Schedule 7, the list of plastic wastes, doesn't map well to Canada's obligations under the Basel Convention for the management of Annex II wastes, where we see the plastics that are not suitable for recycling. Nor does it map well against the existing requirements for exports of waste under Canada's own regulation.

Furthermore, if you think of waste shipments for export from the country, in many cases, their composition is not known — the polymer composition of plastic manufactured items is not always known. So the schedule appears to be problematic from an implementation perspective.

Secondly, with respect to the Basel Ban Amendment and plastic waste, best practice is for OECD parties to the convention to prohibit exports of wastes characterized under the Basel Convention as hazardous and also those requiring special consideration — the plastic wastes. The EU has already adopted this approach in their national legislation.

It's important to note that although Canada has not yet ratified the Basel Ban Amendment, Canada is not supposed to be exporting hazardous waste to non-OECD countries that have

Ensuite, pas plus tard que la semaine dernière, Environnement et Changement climatique Canada a proposé d'autres modifications au RMT, notamment afin de l'harmoniser avec la modification de l'interdiction de Bâle, une modification à la Convention qui interdit aux États membres de l'OCDE, à l'Union européenne et au Liechtenstein d'exporter des déchets dangereux dans d'autres pays, principalement des pays en développement. Pendant ce temps, le Canada participe à des négociations relatives à un accord juridiquement contraignant sur la pollution plastique. Ce nouveau traité devrait porter sur l'ensemble du cycle du plastique, y compris la production, la conception et l'élimination du plastique. Beaucoup de choses sont en évolution.

Le débat entourant ce projet de loi ces dernières années pourrait avoir contribué à faire progresser la question plus générale. Malheureusement, le projet de loi, dans son libellé actuel, ne permettra pas d'atteindre les résultats attendus.

Lors de la dernière session parlementaire, ma collègue Sabaa Khan a comparu devant le comité de la Chambre des communes chargé d'étudier le projet de loi C-204. J'invite les membres de votre comité à prendre connaissance de son témoignage et des mémoires, qui comportent des recommandations précises quant aux amendements à apporter. En bref, il y a trois principaux enjeux.

Premièrement, nous craignons que ce projet de loi soit difficile à mettre en œuvre, puisqu'il n'est pas harmonisé aux exigences actuelles en matière d'exportation de déchets dangereux. En outre, l'interdiction sera difficile à appliquer. L'annexe 7, la liste des déchets plastiques, ne cadre pas bien avec les obligations du Canada aux termes de la Convention de Bâle relativement à la gestion des déchets de l'annexe II, où figurent les plastiques non recyclables. Elle n'est pas non plus conforme avec les exigences actuelles de la réglementation canadienne sur l'exportation de déchets.

En outre, par rapport aux expéditions de déchets destinés à l'exportation, il faut savoir que dans bien des cas, leur composition n'est pas connue. Je parle du fait que la composition de polymère des articles manufacturés en plastique n'est pas toujours connue. Par conséquent, la mise en œuvre de l'annexe semble problématique.

Deuxièmement, concernant la modification de l'interdiction de Bâle et les déchets plastiques, la pratique exemplaire serait que les pays de l'OCDE parties à la Convention de Bâle interdisent les exportations de déchets désignés dangereux aux termes de la convention, ainsi que ceux qui nécessitent une considération spéciale, à savoir les déchets plastiques. Les pays de l'Union européenne ont déjà adopté cette approche dans le cadre de leur législation nationale.

Il est important de souligner que même si le Canada n'a pas encore ratifié la modification à la Convention de Bâle portant interdiction, il n'est pas censé exporter des déchets dangereux

ratified the amendment. The approach in the bill listing specific prohibited plastics is out of sync in this way, again, with Canada's obligations under the convention. Instead, the prohibition should be more broadly scoped with an exception for wastes suitable for recycling.

Thirdly, for plastic waste exports not subject to the prohibition in the bill, there is a need for greater accountability. This is particularly important given the high volume of waste trade between Canada and the U.S. The U.S. has never ratified the Basel Convention and does not regulate plastic waste exports federally. Enhanced accountability measures could reduce the risk that contaminated Canadian waste exported to the U.S., ostensibly for recycling or recovery, is ultimately shipped to other countries for final disposal without environmental controls. This bill doesn't address that problem.

The new requirements in the proposed XBR amendments are a step in the right direction in that these amendments would prohibit the export of hazardous wastes for final disposal, but would not capture those Annex II wastes — the plastic wastes. They would also require permitting of all hazardous wastes but only for export to parties to the Basel Convention, which excludes the U.S., Canada's major waste-trading partner.

We have, as I mentioned, proposed amendments to the legislation to address these issues, but unfortunately, the House committee rejected those amendments in the previous round.

At this stage, in light of the House committee's previous deliberations and recent developments, we would encourage the Senate committee to make recommendations to address the issues that this bill raises, but aligned with the government's agenda for strengthening the XBR regulation, and in particular, extending the prohibition on export for final disposal to include the Annex II wastes that require special consideration — again, the plastics that are not suitable for recycling — and to require permits for exports of Annex II waste — the plastics — even to the U.S., although it's not a party to the Basel Convention.

Second, I would urge the committee to strongly recommend that Canada move forward with ratification of the Basel Ban Amendment and support strong provisions and the new treaty to limit production and consumption of plastics to address this pressing problem of plastic waste exports at its source.

Thank you.

vers des pays non membres de l'OCDE qui ont ratifié la modification. Encore une fois, l'approche adoptée dans le projet de loi — l'établissement d'une liste des plastiques interdits — ne cadre pas avec les obligations du Canada en vertu de la convention. L'interdiction devrait plutôt avoir une portée plus large, avec une exception pour les déchets plastiques destinés au recyclage.

Troisièmement, en ce qui concerne les déchets plastiques non assujettis à l'interdiction prévue au projet de loi, une reddition de comptes accrue s'impose. Les États-Unis n'ont jamais ratifié la Convention de Bâle et ne réglementent pas les exportations de déchets plastiques à l'échelon fédéral. Le resserrement des mesures de reddition de comptes pourrait réduire le risque que des déchets canadiens contaminés exportés aux États-Unis apparemment à des fins de recyclage ou de récupération, soient ensuite expédiés vers des pays tiers à des fins d'élimination sans contrôle écologique. Ce projet de loi n'aborde pas ce problème.

Les nouvelles exigences prévues dans les modifications proposées au RMT sont un pas dans la bonne direction. En effet, elles interdiraient l'exportation de déchets dangereux à des fins d'élimination définitive, mais ne s'appliqueraient pas aux déchets visés à l'annexe II, les déchets plastiques. Elles exigeraient également un permis pour tous les déchets dangereux, mais seulement pour les exportations vers des parties à la Convention de Bâle, ce qui exclut les États-Unis, le principal partenaire commercial du Canada pour ce qui est des déchets.

Comme je l'ai mentionné, nous avons proposé des modifications au projet de loi pour régler ces problèmes, mais elles ont malheureusement été rejetées par le comité de la Chambre des communes lors de la session précédente.

En ce moment, à la lumière des délibérations antérieures du comité de la Chambre des communes et des récents développements, nous encourageons le comité sénatorial à formuler des recommandations pour régler les problèmes associés à ce projet de loi, mais conformément à l'objectif du gouvernement visant à renforcer le RMT, et en particulier, à étendre l'interdiction d'exportation à des fins d'élimination définitive aux déchets de l'annexe II qui nécessitent une considération spéciale — encore une fois, les plastiques qui ne sont pas destinés au recyclage — et à exiger des permis pour l'exportation de déchets de l'annexe II — les plastiques —, même vers les États-Unis, bien qu'ils ne soient pas parties à la Convention de Bâle.

Deuxièmement, j'invite le comité à recommander vivement que le Canada ratifie la modification de l'interdiction de Bâle et appuie des dispositions rigoureuses, et le nouveau traité, afin de limiter la production et la consommation de plastiques et ainsi régler à la source le problème urgent des exportations de déchets plastiques.

Merci.

The Chair: Thank you so much. We will proceed with Ms. Wirsig, followed by Mr. Keliher. The floor is yours.

Karen Wirsig, Senior Program Manager, Plastics, Environmental Defence: Thank you very much. Environmental Defence is a national, non-partisan environmental advocacy organization that defends clean water, a safe climate and healthy communities that are free from pollution. My focus, of course, is plastic pollution, which is harmful both to the environment and human health.

Plastic waste exports are a symptom of overconsumption of plastics, including single-use packaging and plastics embedded in products such as clothing, other textiles, vehicles and electronics. In fact, people in Canada generate 116 kilograms of plastic waste — approximately the weight of a large refrigerator — per person per year. It's among the highest per capita plastic waste generation in the world. A small amount of that waste is recycled. The rest is landfilled, burned or littered in Canada and around the world where it is at risk of poisoning land, water, air and harming the health and biodiversity of plants, animals and people.

Plastic waste exports are difficult to track. From Canada, plastic waste is exported as household and institutional, commercial and industrial waste to landfills and incinerators in the United States, in plastic scrap shipments to the U.S. and elsewhere and in other waste shipments. For example, paper bales to India or in textiles and other products.

It's virtually impossible to know how much plastic waste leaves Canada each year and what happens to it when it arrives at its destination, but we do know a couple of things.

One, unsorted scrap made from anything but polyethylene or polyethylene terephthalate sorted is almost surely not recycled in an environmentally sound manner. Virtually no shipments are conveniently labelled "plastic waste for final disposal." Instead, we like to pretend that we're sending our waste for recycling and reuse.

It's for this reason we believe Bill S-234 will not be effective at ending the unfortunate export of plastic waste from Canada. Further, the bill doesn't address concerning plastic waste imports that are making their way into Canada and pose a threat to our environment and our health.

The easiest plastic waste exports to track should be those that fall under the Basel Convention, as Ms. Gue mentioned, which is intended to stop exports of hazardous waste between rich

La présidente : Merci beaucoup. Nous passons à Mme Wirsig, suivie de M. Keliher. La parole est à vous.

Karen Wirsig, première gestionnaire de programme, plastiques, Environmental Defence : Merci beaucoup. Environmental Defence est un organisme national non partisan de défense de l'environnement qui milite pour la protection de l'eau potable, des conditions climatiques sûres et des collectivités saines exemptes de pollution. Je me concentre évidemment sur la pollution par le plastique, qui est nocive tant pour l'environnement que pour la santé humaine.

Les exportations de déchets plastiques sont un symptôme de la surconsommation de plastiques, y compris les emballages à usage unique et les plastiques qui font partie intégrante de produits comme les vêtements et autres textiles, les véhicules et les appareils électroniques. En fait, les Canadiens produisent 116 kilogrammes de déchets plastiques — environ le poids d'un gros réfrigérateur — par personne, par année, ce qui place le Canada parmi les pays où la production de déchets plastiques par habitant est la plus élevée. Une faible proportion de ces déchets est recyclée. Le reste est enfoui, brûlé ou jeté au Canada et dans le monde entier, où il risque d'empoisonner la terre, l'eau et l'air et de nuire à la biodiversité et à la santé des plantes, des animaux et des êtres humains.

Il est difficile de faire le suivi des exportations de déchets plastiques. Les déchets plastiques du Canada se retrouvent dans les déchets ménagers, institutionnels, commerciaux et industriels qui sont exportés vers des sites d'enfouissement et des incinérateurs aux États-Unis, dans des cargaisons de déchets plastiques vers les États-Unis et ailleurs, et dans d'autres expéditions de déchets, par exemple, dans les ballots de papier envoyés en Inde ou dans des textiles et d'autres produits.

Il est pratiquement impossible de savoir quelle quantité de déchets plastiques sort du Canada chaque année et ce qu'on en fait à destination, mais nous savons deux choses.

Premièrement, il est presque certain que les déchets non triés fabriqués de matières autres que le polyéthylène ou le polyéthylène téréphtalate ne sont pas recyclés dans le respect de l'environnement. Pratiquement aucun envoi ne porte la mention « déchets plastiques pour élimination définitive » pour faciliter les choses. Au lieu de cela, nous aimons prétendre que nous expédions nos déchets ailleurs pour être recyclés et réutilisés.

Voilà pourquoi nous estimons que le projet de loi S-234 ne permettra pas de mettre un terme à l'exportation navrante de déchets plastiques du Canada. En outre, le projet de loi n'aborde pas le problème préoccupant des importations de déchets plastiques au Canada, qui représentent une menace pour notre environnement et notre santé.

Les exportations de déchets plastiques pour lesquelles le suivi est le plus facile sont probablement celles visées par la Convention de Bâle, dont Mme Gue a parlé, qui vise à mettre fin

countries, such as Canada, and countries with emerging economies, particularly those in the global south. It's also intended to require prior informed consent of the importing country prior to waste being shipped.

Canada has ratified most aspects of this convention, but the United States — our largest trading partner — has not. Canada has an arrangement with the U.S. to allow continued waste trade between the countries despite the fact that the U.S. has not ratified. That arrangement has been identified as invalid by some international organizations in part because it does not adequately ensure Canada's toxic waste doesn't end up polluting the environment or posing a hazard to people, especially in the global south.

Between January 1, 2021 — when the plastics and amendments of the Basel Convention came into force — and March 1 of this year, Basel Action Network, a non-governmental organization, identified records of more than 3,500 plastic scrap exports leaving Canada. Of these, one fifth went to countries other than the U.S., including at least 31 shipments of polyvinyl chloride waste, which is a hazardous waste requiring a permit. However, of those 31 — or of all the shipments — only 13 export permits total were provided in that period. That means there were certainly some 18 illegal shipments and likely many more.

Existing Canadian Environmental Protection Act, or CEPA, regulations already require most plastic waste shipments going to countries except the U.S. to have a permit, but the Basel Action Network data suggests that the permitting is, so far, what we might call — generously — hit and miss.

The Canada-U.S. arrangement remains a massive black hole. It is important to note that there is no trace of what happened to the four fifths of those plastic scrap shipments sent from Canada to the U.S. — that's about 3,000 — between 2021 and 2023. It's unknown how these wastes were treated, whether they were safely recycled or even whether they were exported on to other countries since the U.S. doesn't require export permits for plastic scrap.

What is more, none of these thousands of shipments that the Basel Action Network identified included paper, textiles or other types of waste not covered by the Basel Convention but almost certainly include plastics, such as the plastics found contaminating the poorly sorted paper bales shipped from Canada to India where at least some were burned illegally according to an investigation by Radio-Canada in 2022.

aux exportations de déchets dangereux en provenance de pays riches, comme le Canada, vers les pays aux économies émergentes, en particulier ceux de l'hémisphère Sud. Elle vise également à exiger le consentement préalable en connaissance de cause du pays importateur avant l'expédition des déchets.

Le Canada a ratifié la plupart des dispositions de cette convention, mais les États-Unis, notre principal partenaire commercial, non. Le Canada a conclu un accord avec les États-Unis pour permettre la poursuite du négoce de déchets entre les deux pays même si les États-Unis n'ont pas ratifié la convention. Cet accord a été jugé invalide par certains organismes internationaux, notamment parce qu'il n'offre pas suffisamment de garanties que les déchets toxiques du Canada ne finiront pas par polluer l'environnement ou constituer un danger pour les populations, en particulier dans les pays de l'hémisphère Sud.

Entre le 1^{er} janvier 2021 — date d'entrée en vigueur des amendements sur les plastiques de la Convention de Bâle — et le 1^{er} mars de cette année, le Réseau d'action de Bâle, un organisme non gouvernemental, a recensé plus de 3 500 exportations de déchets plastiques à partir du Canada. De ce nombre, un cinquième était destiné à des pays autres que les États-Unis, dont au moins 31 expéditions de déchets de polychlorure de vinyle, des déchets dangereux qui nécessitent un permis. Or, durant cette période, pour ces 31 envois — la totalité des envois —, seulement 13 permis d'exportation ont été délivrés, ce qui signifie qu'il y a sans doute eu 18 envois illégaux, et probablement beaucoup plus.

Les règlements de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ou LCPE, exigent déjà un permis pour la plupart des expéditions de déchets plastiques à destination de pays autres que les États-Unis, mais selon les données du Réseau d'action de Bâle, l'octroi de permis jusqu'à maintenant est au mieux « aléatoire ».

L'accord entre le Canada et les États-Unis reste un énorme trou noir. Il est important de souligner qu'il n'y a aucune trace de ce qui est arrivé aux quatre cinquièmes des expéditions de déchets plastiques envoyées du Canada vers les États-Unis — soit environ 3 000 — entre 2021 et 2023. On ignore comment ces déchets ont été traités, s'ils ont été recyclés en toute sécurité ou même s'ils ont été exportés vers d'autres pays, puisque les États-Unis n'exigent pas un permis d'exportation pour les déchets plastiques.

De plus, aucun des milliers d'expéditions recensées par le Réseau d'action de Bâle ne comprenait du papier, des textiles ou d'autres types de déchets non visés par la Convention de Bâle, mais il est presque certain qu'ils contenaient des plastiques, comme les plastiques qui ont contaminé les ballots de papier mal triés expédiés du Canada vers l'Inde, où certains ballots ont été brûlés illégalement, selon une enquête menée par Radio-Canada en 2022.

Then there are plastic scrap imports to Canada, which are not covered in Bill S-234. Basel Action Network again has identified a stunning 7,000 shipments of plastic waste imported into Canada between January 2021 and March 2023, including 18 imports of polyvinyl chloride scrap. Of the total, 920 shipments came from outside the U.S., and we understand no import permits were given for any of the shipments. We have no idea where this trash ended up, whether it was properly managed in Canada or even exported somewhere else.

The bottom line is that without proper adherence to the requirements of the Basel Convention, there is no way to track what happens even to shipments identified as plastic waste that enter or leave the country. And because exports are not called “plastic waste for final disposal,” as I mentioned, S-234 will not stop them. That’s why if the Senate would like to effectively update CEPA — and this echoes quite a bit of what Ms. Gue of the David Suzuki Foundation said — the bill should prohibit the export of any plastic wastes deemed hazardous or requiring special consideration under the Basel Convention, including any shipments that include more than 5% plastic to all non-OECD countries. That would cover off those paper bales as well. Also, the bill should make plastic waste exports not subject to the prohibition, subject to section 185 of CEPA, which would allow Canada to track exports of plastic scrap to the U.S. and other OECD countries.

Finally, the bill needs to ensure that Schedule 7 aligns with the definition of plastic waste in the Basel Convention as it does not right now and appears to be a grab bag of chemicals, not all of which are even polymers.

There are additional things that the government must do to end plastic waste exports. We urge the government to revise the arrangement with the United States on transboundary waste shipments to ensure that it complies with the Basel Convention as a very high priority; improve enforcement of permitting for waste shipments to ensure compliance with the Basel Convention and to catch mislabelled and poorly sorted waste before it leaves Canada; ensure that the proposed registry for plastic manufactured items includes detailed reporting on waste exports; and ramp up plastic waste reduction efforts, including additional bans on problematic single-use plastic and a focus on reduction and reuse systems that eliminate throwaway packaging.

Ensuite, il y a les importations de déchets plastiques au Canada, qui ne sont pas visées par le projet de loi S-234. Le Réseau d’action de Bâle a de nouveau recensé un nombre impressionnant d’expéditions de déchets plastiques importés au Canada entre janvier 2021 et mars 2023, soit 7 000 expéditions, dont 18 importations de déchets de polychlorure de vinyle. De ce nombre, 920 envois provenaient de l’extérieur des États-Unis. Nous croyons comprendre qu’aucun permis d’importation n’a été délivré pour ces expéditions. Nous n’avons aucune idée de l’endroit où ces déchets ont abouti, s’ils ont été gérés correctement au Canada ou même s’ils ont été exportés ailleurs.

En fin de compte, sans un respect adéquat des exigences de la Convention de Bâle, il est impossible de faire un suivi de la situation, même pour les expéditions désignées comme « déchets plastiques » qui sont importées ou exportées. De plus, étant donné que les exportations ne sont pas désignées comme « déchets plastiques destinés à l’élimination définitive », comme je l’ai mentionné, le projet de loi S-234 ne les arrêtera pas. Voilà pourquoi, si le Sénat souhaite mettre réellement à jour la LCPE — ce qui fait écho aux propos de Mme Gue, de la Fondation David Suzuki —, le projet de loi devrait interdire l’exportation de tout déchet plastique jugé dangereux ou nécessitant une considération spéciale en vertu de la Convention de Bâle, y compris toute expédition comprenant plus de 5 % de plastique vers tout pays non membre de l’OCDE. Cela engloberait aussi les ballots de papier. En outre, le projet de loi devrait comprendre une disposition selon laquelle les exportations de déchets plastiques qui ne sont pas visées par l’interdiction seraient assujetties à l’article 185 de la LCPE, permettant ainsi au Canada de faire un suivi des exportations de déchets plastiques vers les États-Unis et d’autres pays de l’OCDE.

Enfin, le projet de loi doit veiller à ce que l’annexe 7 soit conforme à la définition de « déchets plastiques » de la Convention de Bâle, car ce n’est pas le cas actuellement. On semble plutôt avoir une série de produits chimiques disparates, dont certains ne sont même pas des polymères.

Il y a d’autres mesures que le gouvernement doit prendre pour mettre fin aux exportations de déchets plastiques. Nous exhortons le gouvernement à faire la révision de l’accord sur les expéditions transfrontalières de déchets avec les États-Unis afin de veiller à la conformité de l’accord avec la Convention de Bâle une priorité absolue; à améliorer l’application des permis pour les expéditions de déchets afin d’assurer la conformité avec la Convention de Bâle et déceler les cas de déchets mal étiquetés et mal triés avant leur expédition à l’extérieur du pays; à veiller à ce que le registre proposé pour les articles manufacturés en plastique comprenne des rapports détaillés sur les exportations de déchets; à intensifier les efforts de réduction des déchets plastiques, y compris l’ajout d’interdictions sur le plastique à usage unique, qui pose problème, et un accent sur les systèmes de réduction et de réutilisation qui éliminent les emballages jetables.

Thank you.

The Chair: Thank you so much. Mr. Keliher.

Matt Keliher, General Manager, Solid Waste Management Services, City of Toronto: Thank you very much, senators, for the invitation today.

The City of Toronto currently manages over 900,000 tonnes — or 2 billion pounds — of waste generated within the city each year.

The city supports the overall intent of the bill. However, the current wording needs to be more robust, and, if passed as drafted, it will have what I believe to be adverse, unintended consequences from an on-the-ground operational lens. If the bill were to remain as currently drafted, it risks significantly complicating both waste disposal and recycling throughout Canada.

I will identify four areas where there needs to be more robust language in the bill.

First, there are no specifications on the composition, the quantity or the manner of preparation for the Schedule 7 materials. Therefore, to ensure the bill is drafted appropriately, definitions and parameters must be included to specify what cannot be exported. For example, are the bales required to be homogenous, with only the Schedule 7 materials? Are the bales of materials that contain maybe some Schedule 7 materials mixed in with garbage or other non-Schedule 7 materials prohibited from being exported?

In addition, there does not appear to be any volume or weight thresholds applied by individual product, bale or load. Without these thresholds being defined, it may make the processing of recycling and garbage costlier and more difficult for the broader waste industry in general.

Second, the bill, as drafted, prohibits Schedule 7 materials being exported to the United States. This could mean that garbage collected in Canada that contains any waste products or one or more of the compounds in Schedule 7 cannot be sent to the United States for final disposal.

Although the city does not currently transport garbage to the United States for final disposal, removing this ability for private waste haulers will impact the City of Toronto and the Province of Ontario in a couple of ways. If mixed bales or mixed loads of waste containing Schedule 7 materials are not allowed to be exported, they will be required to be landfilled in Canada.

Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup. Monsieur Keliher, la parole est à vous.

Matt Keliher, directeur général des services de gestion des déchets solides, Ville de Toronto : Merci beaucoup, honorables sénatrices et sénateurs, de l'invitation à comparaître aujourd'hui.

L'administration de la ville de Toronto gère actuellement plus de 900 000 tonnes — ou 2 milliards de livres — de déchets produits dans la ville chaque année.

La ville appuie l'esprit général du projet de loi. Cependant, le libellé actuel doit être plus robuste et, à mon avis, s'il était adopté tel quel, cela pourrait avoir des conséquences négatives et involontaires sur le plan opérationnel sur le terrain. Si le projet de loi demeurerait inchangé, il risquerait de compliquer considérablement l'élimination et le recyclage des déchets dans l'ensemble du Canada.

Je vais mentionner quatre éléments pour lesquels le libellé du projet de loi doit être plus robuste.

Premièrement, le projet de loi ne comprend aucune précision sur la composition, la quantité ou le mode de préparation des produits visés à l'annexe 7. Par conséquent, pour veiller à ce que le projet de loi soit rédigé de manière appropriée, il doit comprendre des définitions et modalités précisant quelles matières sont interdites à l'exportation. Par exemple, les ballots doivent-ils être homogènes et contenir uniquement des matières figurant à l'annexe 7? L'exportation de ballots contenant possiblement des matériaux de l'annexe 7 mélangés à des déchets ou à d'autres matériaux ne figurant pas à l'annexe 7 est-elle interdite?

En outre, il ne semble pas y avoir de seuils de volume ou de poids, que ce soit par produit, par ballot ou par chargement. L'absence de seuils définis pourrait rendre le traitement du recyclage et des déchets plus coûteux et plus difficile pour l'industrie des déchets en général.

Deuxièmement, le projet de loi, tel qu'il est rédigé, prévoit d'interdire l'exportation des types de déchets plastiques énumérés à l'annexe 7 vers les États-Unis. Par conséquent, les déchets collectés au Canada qui contiennent certaines composantes énumérées à l'annexe 7 ne pourront plus être exportés aux États-Unis à des fins d'élimination définitive.

Bien qu'à l'heure actuelle, la ville de Toronto n'envoie pas de déchets vers les États-Unis en vue de leur élimination définitive, la suppression de cette possibilité pour les entreprises privées de transport de déchets aura des répercussions sur Toronto et sur la province de l'Ontario à plusieurs égards. Si les ballots mixtes de déchets contenant des composantes inscrites à l'annexe 7 ne sont plus autorisés à être exportés, ils devront alors être enfouis au Canada.

According to our current estimates, the Province of Ontario has approximately eight years left of landfill space, with that space running out in approximately 2032. This is considering that, currently, approximately 30% of garbage generated in Ontario is sent to the United States for disposal. If no garbage is sent to the United States, there are approximately only four years left of landfill space in the province of Ontario and, ultimately, the space will be depleted by approximately 2028.

For additional context, to build a new landfill within the province — and likely most provinces in Canada — we're looking at between 10 and 15 years to site a landfill. As a result, with more garbage being landfilled in Ontario, the city may not have adequate landfill space and the cost of landfill space across Ontario will likely increase due to supply and demand. This will place additional costs on the users of landfills, on businesses and on residents.

Third, the bill, as drafted, does not define “final disposal.” Therefore, it's unclear whether Schedule 7 materials can be exported to be recycled. If Schedule 7 materials can be exported for recycling, it's common that not all the materials in a bale end up being recycled. That will mean that there is generally leftover material from those bales called residuals, which will be required to be managed. Will the requirement be that those materials be sent back to Canada to be managed? Or since that material has made its way to another country under the recycling umbrella, will that second process not be considered export?

Fourth, the wording in the bill is not clear about incineration for energy as final disposal. Although the city does not currently incinerate any of its waste — in Canada or abroad — losing that option could lead to greater operational costs in the future for the broader waste industry.

In summary, more detail and framing are needed in the bill around prohibited countries of export; composition of bales or loads of material being exported; the quantity of those materials; a definition of what disposal means and does disposal also cover energy from waste; can materials be exported to be recycled; and, finally, what is the requirement for the materials, when they are exported, that aren't recycled be managed appropriately or sent back to Canada or addressed in the country that has accepted those materials? Thank you.

The Chair: Thank you so much. Now it is time for the question period.

Senator Arnot: Thank you. My question is to Ms. Gue. I'm interested in what you said about Schedule 7 aligning with the Basel Convention. I know that it's 24 years old and contains

Selon nos estimations actuelles, les espaces d'enfouissement en Ontario seront épuisés dans huit ans, soit vers l'année 2032. Ces estimations tiennent compte du fait que pour l'instant, environ 30 % des déchets générés en Ontario sont expédiés vers les États-Unis pour y être éliminés. Par conséquent, si l'Ontario cesse complètement d'exporter ses déchets vers les États-Unis, ses espaces d'enfouissement seront déjà épuisés vers 2028.

Je rappelle qu'il faut entre 10 et 15 ans pour aménager un nouveau site d'enfouissement en Ontario ou dans une autre province canadienne. L'augmentation du nombre de sites d'enfouissement en Ontario risque de créer une pénurie d'espace, et le coût par mètre cube d'espace d'enfouissement pourrait connaître une forte hausse en raison de la dynamique de l'offre et de la demande. Cette situation risque d'entraîner des coûts supplémentaires pour les utilisateurs des sites d'enfouissement, pour les entreprises et pour la population ontarienne en général.

Troisièmement, le projet de loi, tel qu'il est rédigé, ne définit pas clairement le terme « élimination définitive ». Par conséquent, on ne sait pas si les composantes énumérées à l'annexe 7 pourront être exportées à des fins de recyclage. Si c'est le cas, et comme il est courant que certaines composantes d'un ballot appelées résidus ne soient pas recyclées, cela signifie qu'il faudra réfléchir à la gestion de ces résidus. Les résidus devront-ils être renvoyés au Canada? Ou bien, si ces résidus ont été exportés vers un autre pays dans le cadre du processus de recyclage, ce deuxième processus ne sera-t-il pas considéré comme une exportation en soi?

Quatrièmement, le libellé du projet de loi n'est pas clair en ce qui concerne l'incinération des déchets comme procédé d'élimination définitive. Bien que la ville de Toronto interdise présentement l'incinération de ses déchets, que ce soit dans d'autres villes canadiennes ou à l'étranger, la perte de cette option risque d'entraîner une augmentation des coûts opérationnels au sein de l'industrie de la gestion des déchets dans son ensemble.

En résumé, je pense que le texte du projet de loi aurait intérêt à mieux détailler et encadrer les volets suivants : la liste des pays vers lesquels l'exportation de déchets est interdite; la composition des ballots de déchets destinés à l'exportation; une définition du terme « élimination »; l'élimination comprend-elle la récupération de l'énergie tirée des déchets?; les composantes des déchets pourront-elles être exportées à des fins de recyclage?; et finalement, quelles sont les exigences de gestion par rapport aux composantes qui ne sont pas recyclées ou renvoyées au Canada? Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons à présent entamer la période de questions.

Le sénateur Arnot : Je vous remercie. Ma question s'adresse à Mme Gue. Vous avez dit que l'annexe 7 s'harmonise aux objectifs de la Convention de Bâle. Je sais que cette convention

32 elements. I'm thinking that there has been a new category or a new annex created such that there have been amendments to try to capture more plastic waste.

That being said, I'm interested to know what you would recommend this act contain in a schedule that might be appended to the act. Do you have any advice on how additional elements can be put on a schedule for export ban in the future through regulations? Anything you can say on that would be quite helpful. We're looking at improving the bill if we can. I'm sure your answer will be more than four minutes.

Ms. Gue: Thank you very much, Senator Arnot, for the question. I do agree that the formulation of Schedule 7 is problematic in the context of this bill, even in terms of the bill's intent.

As I mentioned, there are some other issues as well. If the committee chooses to move forward with amendments to this bill, my suggestion would be to replace Schedule 7 with a reference to Annex II of the Basel Convention. The Basel Convention is referenced in the regulations made to implement this section of CEPA, so either incorporated by reference or reproduced.

Essentially, with respect to plastics, Annex II sets out a category of plastic waste. It's plastic waste except those that are substantially clean, sorted and suitable for recycling. As you heard from another witness, the reality is that most plastic waste, whether or not they are labelled recycling, are not recyclable.

The Basel construction moves away from the problems of trying to come up with an exhaustive list of polymers. Again, even some of the items on this list appear to be perhaps typos, not even polymers. This will be a changing list if we're stuck with polymers and the Basel approach rather gets at the issue of, "Is this a load of waste that is suitable for recycling?"

I do think that because Basel already obligates Canada and the regulations that implement this section of CEPA do already recognize those Annex II wastes as wastes considered hazardous for export, the best approach would be to replace the current Schedule 7 with either incorporating by reference the plastic waste entry on Annex II of Basel or by reproducing it in its entirety.

[*Translation*]

Senator Carignan: My first question is for our witness from the City of Toronto. You seem to be saying that if we have to manage the plastic that is banned from being exported here in Canada, it could cause problems. It's complicated to open a waste site. How much waste does the City of Toronto landfill every year? How much waste does Canada landfill every year?

est entrée en vigueur en 1992, et qu'elle contient 32 éléments. Si je ne m'abuse, de nouveaux amendements visent à inclure davantage de déchets plastiques.

Cela dit, j'aimerais entendre vos recommandations par rapport au contenu d'une annexe qui pourrait éventuellement être ajouté au projet de loi. Pensez-vous que des composantes supplémentaires pourraient être inscrites dans une annexe en vue d'une éventuelle interdiction d'exportation? Nous sommes ravis d'entendre tous vos conseils à ce sujet, car nous cherchons à améliorer ce projet de loi dans la mesure du possible. J'imagine que vous allez répondre à ces questions en quatre minutes, voire davantage.

Mme Gue : Merci pour la question, monsieur Arnot. Je reconnais que la formulation de l'annexe 7 est problématique dans le contexte du projet de loi S-234, et ce, nonobstant l'intention du projet de loi.

Comme je l'ai mentionné, il y a également d'autres éléments qui posent problème. Si le comité décide d'apporter des amendements à ce projet de loi, je suggérerais de remplacer l'annexe 7 par une référence à l'annexe II de la Convention de Bâle. La Convention de Bâle est mentionnée dans les règlements pris pour mettre en application cette section de la LCPE, et est donc soit incorporée par référence, soit reproduite.

En ce qui concerne les produits plastiques, l'annexe II définit une catégorie de déchets plastiques qui exclut les déchets en grande partie propres, triés et destinés au recyclage. Comme l'a expliqué un autre témoin, la réalité est que la plupart des déchets plastiques ne sont pas recyclables, peu importe leur étiquette.

La Convention de Bâle ne contient pas une liste exhaustive des polymères. Par ailleurs, certains éléments indiqués sur cette liste semblent être des coquilles, et non des polymères. La liste pourrait être modifiée si nous nous en tenons aux polymères et à l'approche choisie par la Convention de Bâle, plutôt qu'à la question de savoir si tel ou tel déchet peut être recyclé.

La Convention de Bâle impose déjà des restrictions au Canada, et les règlements contenus dans cette section de la LCPE reconnaissent déjà que les déchets indiqués à l'annexe II sont des matières recyclables considérées comme dangereuses pour l'exportation. Par conséquent, la meilleure approche consisterait à remplacer l'actuelle annexe 7 soit en incorporant par référence l'entrée relative aux déchets plastiques de l'annexe II de la Convention de Bâle, soit en la reproduisant dans son intégralité.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question première s'adresse à notre témoin de la Ville de Toronto. Vous semblez dire que s'il faut gérer nous-mêmes le plastique dont l'exportation est interdite ici au Canada, cela peut poser des problèmes. C'est compliqué d'ouvrir un site de déchets. Quelle est la quantité de déchets enfouie par la Ville de Toronto chaque année? Quelle est

We're talking about 20,000 tonnes of plastic waste that's banned here. That's pretty minor, though, compared to the overall amount, and that's assuming that this waste will be landfilled. Aren't you pushing it a bit when you say we should open a waste site?

[English]

Mr. Kelihier: Thank you for the question, senator. Twenty thousand tonnes is very small in terms of the total amount of waste that the city — or, generally, the country — would landfill in a year. To provide some context, the City of Toronto landfills approximately 500,000 tonnes of material per year from our residential collections.

That being said, one of the other challenges with the material is identifying with a definition in this bill the “bale of material” or is it specific to that material in and of itself? If you have a tonne of this material separated and segregated, that is much easier — and likely more cost-effective — to manage than if some of that material is spread over 50,000, 60,000 or 70,000 tonnes being placed in those bales of garbage.

Knowing and having a better understanding of the thresholds for what would be able to be exported from a volume or quantity perspective or the amount of these materials in a bale of other garbage is extremely important from an operational perspective.

For instance, if one tonne of garbage has a few pounds of these materials in there, does that material all have to be removed from that garbage before it could be exported to the United States, which is the current case, or can that material move across the border because it was able to meet a certain threshold of acceptability to move across the border?

That is where I was referring to the idea that a better understanding of the volume, quantity and the makeup of the material when it is exported would be extremely helpful in understanding the potential impact on landfill management from an operational perspective.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for the other two witnesses. If I understand correctly, you're saying that identifying the plastic that would be banned from export would be a bit complicated to implement. Instead, we'd have to ban plastic exports entirely — that would be more effective.

Ms. Gue: Obviously. I'll continue in English to make sure I'm precise.

la quantité de déchets enfouis par le Canada chaque année? On parle de 20 000 tonnes de déchets plastiques qui sont interdits ici. C'est assez mineur, quand même, par rapport à l'ensemble de l'œuvre, et ce, en présument que ces déchets seront enfouis. Ne poussez-vous pas un peu en disant qu'il faudrait ouvrir un site de déchets?

[Traduction]

M. Kelihier : Je vous remercie pour la question. Vingt mille tonnes, c'est très peu par rapport à la quantité totale de déchets que la ville de Toronto ou le Canada en général peut enfouir en un an. Pour mettre les choses en contexte, je rappelle que Toronto est en mesure de procéder à l'enfouissement d'environ 500 000 tonnes de matériaux par an, lesquels sont recueillis au sein des zones résidentielles.

Cela dit, l'un des autres défis liés aux matériaux est d'être en mesure de bien les identifier. Dans le projet de loi, quelle est la définition d'un « ballot de matériaux », et est-il question de telle ou telle composante spécifique? Il me paraît beaucoup plus facile, et probablement plus rentable, de gérer l'ensemble des matériaux en les répartissant sur 50 000, 60 000, voire 70 000 tonnes dans ces ballots à déchets.

Il est particulièrement important, dans une perspective opérationnelle, de mieux comprendre le seuil de déchets pouvant être exporté selon le volume ou la quantité.

Par exemple, si une tonne de déchets contient quelques kilos de ce type de matériaux, l'ensemble des matériaux doivent-ils être retirés du ballot à déchets avant d'être exportés vers les États-Unis, comme c'est le cas actuellement?

Ainsi, une meilleure compréhension du volume, de la quantité et de la composition des matériaux dédiés à l'exportation nous permettrait de mieux saisir les répercussions potentielles sur la gestion des sites d'enfouissement d'un point de vue opérationnel.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse aux deux autres témoins. Si je comprends bien, vous dites que l'identification du plastique qui serait interdit d'exportation serait un peu compliquée à mettre en œuvre. Il faudrait plutôt interdire l'exportation complète du plastique — ce serait un travail plus efficace.

Mme Gue : C'est évident. Je vais continuer en anglais pour être sûre d'être précise.

[English]

The Basel Convention does provide an exclusion for wastes that are suitable for recycling. The Basel Convention itself and Canada's obligations under it distinguish between hazardous waste, which does include certain plastics, actually — and that category should also be referenced in the annex — but in addition to those wastes, this new category under the plastics amendments creates a new category of wastes requiring special consideration. Those are plastic wastes not otherwise categorized as hazardous but not suitable for recycling. That is where the focus needs to be. As you heard from another witness — from Ms. Wirsig — in general, Canada does not export large volumes of plastic waste for final disposal. In general, those are shipments of plastics — purportedly for recycling — and yet with very little control over where they end up or whether they can, in fact, be recycled.

[Translation]

Senator Carignan: In your opinion, would it be better to ban the export of plastics altogether?

[English]

Ms. Gue: We would support a mirror of the Basel language, so excluding plastics that are suitable for recycling.

[Translation]

Senator Carignan: That's what the bill does.

Ms. Gue: Not quite.

[English]

Schedule 7 is limited to this list of plastic polymers. It is not clear whether these items — it would be difficult to identify these particular plastics in an actual shipment of plastic waste.

Another thing is that the bill targets that category of wastes that are destined for final disposal whereas we know that the vast majority of these plastic wastes are not leaving for final disposal but purportedly for recycling.

Senator Wells: My first question is for Mr. Keliher.

I know you are a board member and director for the Ontario Waste Management Association. I assume that association includes some companies that would be impacted in a trade way if this legislation were to come into effect.

Can you comment on that? What are those who you might be associated with under the Ontario Waste Management Association — those who are, perhaps, exporting plastics — what are their views, if you know it, or what might their view be if they are a part of the association?

[Traduction]

La Convention de Bâle et les obligations du Canada qui en découlent prévoient une exclusion pour certains types de déchets destinés au recyclage. La convention établit une distinction entre plusieurs catégories de déchets dangereux, incluant certains plastiques, et une catégorie de déchets nécessitant une attention particulière. Il s'agit de déchets plastiques qui ne sont pas classés comme dangereux, mais qui ne sont pas destinés au recyclage; c'est sur eux que nous devons nous concentrer. Comme vous l'a expliqué Mme Wirsig, le Canada n'exporte habituellement pas de déchets plastiques en grandes quantités en vue de leur élimination définitive. En général, il s'agit d'exportation de déchets plastiques destinés officiellement au recyclage, mais qui font très peu souvent l'objet d'évaluations. On ne sait donc pas vraiment où se rendent ces déchets, ni s'ils ont été recyclés.

[Français]

Le sénateur Carignan : Selon vous, serait-il préférable d'interdire complètement l'exportation du plastique?

[Traduction]

Mme Gue : Nous sommes d'avis que le projet de loi devrait refléter le contenu de la Convention de Bâle, et exclure ainsi les plastiques qui ne se destinent pas au recyclage.

[Français]

Le sénateur Carignan : C'est ce que fait le projet de loi.

Mme Gue : Pas tout à fait.

[Traduction]

L'annexe 7 est limitée à la liste de polymères plastiques dont j'ai parlé. Il est difficile d'identifier ces plastiques particuliers lors d'une expédition transfrontalière de déchets plastiques.

Par ailleurs, le projet de loi vise la catégorie des déchets plastiques destinés à l'élimination définitive, alors que nous savons que la grande majorité de ces déchets finissent apparemment par être recyclés.

Le sénateur Wells : Ma première question s'adresse à M. Keliher.

Je sais que vous êtes directeur de l'Ontario Waste Management Association. J'imagine que cette association comprend des entreprises qui seraient affectées sur le plan commercial par l'adoption éventuelle de ce projet de loi.

Pouvez-vous dire quelque chose à cet égard? Quel est le point de vue des autres membres de l'Ontario Waste Management Association responsables de l'exportation de déchets plastiques?

Mr. Keliher: Thank you for the question, senator.

I am a member of the Ontario Waste Management Association. However, I wouldn't want to speculate on the association's individual members' viewpoints on this particular bill or, honestly, give the viewpoint of the organization or association without having discussed that with the board and the chair.

I will, however, preface that when regulations and legislation are put forward, there is a scope and lens of the cost that this will put on the environment, taxpayers and businesses that need to be taken into consideration along with the operational ability to achieve what is in a regulation. From being on the ground and running the largest municipal waste operation in the country, we take seriously our obligations with respect to our requirements under our environmental certificates approval and all legislation and regulations. We need to ensure that when regulations and legislation are put forward that we are able to operationalize that based on the drafting of those documents.

That is where — if we circle back to a few of my comments in terms of the composition of bales — how this will be operationalized, it is extremely important to have that well-defined for municipalities, businesses and residents who we service.

Senator Wells: I do have one for round two for Mr. Keliher, but I will ask a question of another witness.

I am not sure who is best able to answer this question, Ms. Gue or Ms. Wirsig, but with respect to tracking what is going out — and if some things are going out under different harmonized system, or HS, codes or different product names — we know that there are a significant number of products that are mislabelled either by accident or deliberately, so what is the best way to track what is going out? Is it through publication of export data? What is the best way to do this? I do not know who is better —

Ms. Gue: Ms. Wirsig, would you like to start?

Ms. Wirsig: Sure, I can start with that. Thank you for the question.

Tracking the export of waste is a significant challenge. We get that. That is partly because of the mislabelling, and when it comes to plastics — because plastics are in almost everything — they are in many forms of waste that might get exported or disposed of in Canada.

M. Keliher : Merci pour cette question.

Je suis effectivement membre de l'Ontario Waste Management Association. Néanmoins, je ne souhaite pas me prononcer sur l'opinion des membres individuels de l'association à propos de ce projet de loi particulier. Je dois d'abord en discuter avec le conseil d'administration et le président.

Je tiens cependant à préciser que lorsqu'un projet de loi ou un règlement est proposé, il faut tenir compte de sa portée et de ses répercussions potentielles sur les entreprises, les contribuables et l'environnement. Il faut également évaluer la capacité opérationnelle des entreprises à se plier à la nouvelle réglementation. Comme nous travaillons sur le terrain et que nous assurons la gestion de la plus grande entreprise de traitement des déchets municipaux au pays, nous prenons très au sérieux nos obligations par rapport à l'ensemble des lois et des règlements, et nous respectons les certificats environnementaux. Nous devons veiller à ce que les projets de loi et les règlements proposés par le gouvernement puissent être adoptés par les acteurs sur le terrain.

Pour revenir à mes remarques concernant la composition des ballots de déchets, il est extrêmement important que les règlements soient bien définis tant pour les municipalités, les entreprises et les simples citoyens qui bénéficient de nos services.

Le sénateur Wells : J'aurais une autre question à poser à M. Keliher, mais je vais attendre le deuxième tour. Je vais plutôt poser ma prochaine question à un autre témoin.

Je ne sais pas qui de Mme Gue ou de Mme Wirsig est la mieux placée pour répondre à cette question. En ce qui concerne le suivi des exportations de déchets, je rappelle que certains déchets sont identifiés par différents codes en vertu du système harmonisé, le SH, ou sous différents noms de produits. Nous savons qu'un nombre important de déchets sont mal étiquetés, que ce soit par erreur ou de façon intentionnelle, alors qu'elle est le meilleur moyen d'assurer le suivi de nos exportations? Devrions-nous afficher les données d'exportation? Quelle est la meilleure stratégie? Je ne sais pas qui serait la meilleure...

Mme Gue : Madame Wirsig, voulez-vous commencer?

Mme Wirsig : Avec plaisir. Je vous remercie pour votre question.

Nous sommes conscients que le suivi des exportations de déchets représente un défi de taille, en partie dû aux erreurs d'étiquetage. Pour ce qui est des déchets plastiques, la situation est complexe, car le plastique est présent dans de nombreuses formes de déchets susceptibles d'être exportés ou d'être éliminés au Canada.

The real trick is to ensure that companies that export waste know what the rules are — make the rules very simple. Then we have to start opening more containers on the Canadian side. I do not know if you saw the documentary that Radio-Canada and CBC aired in early 2022 that showed a Belgian inspector opening a Canadian waste shipment that was being transhipped through Ghent, Belgium, to India that was supposed to be a paper shipment and was plugged full of waste plastics.

So we need to do that; we can't rely on our public broadcaster and inspectors in other countries to be doing that work. We do need to do more of that surveillance and monitoring so that companies that export this waste understand that the regulations are serious and that they will be stopped at the border. The last thing you want to do — in that case, what happened with that shipment in Ghent is that it was stopped there, and it was destroyed — in fact, burned — in Europe. It was paid for by the company that was trying to export it.

That is the last thing we would like to see happen — that our waste ends up being a burden to somebody else and ends up environmentally polluting another community. We need to do a better job of checking these things before they go out.

The problem with this bill is that it won't allow you to properly identify the shipments that we know are causing the problems because they are not labelled in the way that the bill suggests they are. If you want a good faith measure to update CEPA, you really do have to do what Ms. Gue has suggested, which is follow Basel and at least create some streamlined definitions that everybody is using around the world so that shipments can be better traced. Once they leave Canada, they also have to also be traced in a different way. If we find out they are arriving in another country and are violating the Basel Convention, it would be convenient to know that they fit with or violate our own laws, too.

Senator Wells: Thank you.

The Chair: Because we are on the issue of traceability, I would like to ask Ms. Wirsig a question. When we started this story of recycling, it was the industry as the recycler who was imposing the conditions. They would say, "If you want me to recycle one tonne of plastic or aluminum, it has to have this density, this amount of dirt, this amount of contamination and then I will pay you what we have decided upon, I will recycle it and insert it into the industry." What happened that this stopped? We got out of control. Can you please explain that to me?

La solution, c'est de simplifier au maximum les règlements auxquels devront se plier les entreprises qui exportent des déchets. Nous devons également commencer à installer davantage de conteneurs en sol canadien. Je ne sais pas si vous avez consulté un documentaire sur le sujet diffusé par CBC et Radio-Canada au début de l'année 2022. On pouvait notamment y voir un inspecteur belge en train d'ouvrir une cargaison de déchets en provenance du Canada, et qui transitait par Gand, en Belgique, à destination de l'Inde. La cargaison était censée contenir simplement du papier, mais elle était remplie de déchets plastiques.

Nous ne pouvons donc pas compter sur notre radiodiffuseur public ni sur les inspecteurs d'autres pays pour faire ce travail. Nous devons intensifier nos opérations de surveillance et de contrôle afin que les entreprises qui exportent des déchets comprennent que le Canada n'est pas laxiste en matière de réglementation. Pour revenir à mon exemple, la cargaison de déchets plastiques vérifiée à Gand par un inspecteur belge a fini par être détruite sur place, et la facture a été refilée à l'entreprise canadienne responsable. Bref, nous devons éviter à tout prix qu'une telle situation embarrassante ne se reproduise.

Il faut absolument éviter que nos déchets finissent par devenir un fardeau polluant pour d'autres pays. Nous devons améliorer le contrôle de ces déchets en sol canadien, avant qu'ils ne soient exportés ailleurs sur la planète.

Le problème du projet de loi tel qu'il est présentement formulé, c'est qu'il n'offre pas de solutions pour mieux identifier les cargaisons qui, comme nous le savons, contiennent souvent des erreurs d'étiquetage. Comme Mme Gue l'a suggéré, la meilleure manière de moderniser la LCPE est d'harmoniser notre réglementation sur la Convention de Bâle. Nous devons utiliser les mêmes définitions rationalisées qui sont en vigueur partout dans le monde afin que nos exportations de déchets puissent être tracées adéquatement. Nous devons également assurer le suivi de nos exportations dès qu'elles quittent le Canada, et vérifier systématiquement si les règles inscrites dans la Convention de Bâle sont respectées.

Le sénateur Wells : Je vous remercie.

La présidente : Ma prochaine question s'adresse à Mme Wirsig et concerne l'enjeu de la traçabilité. Dans les débuts de l'industrie du recyclage, c'était les entreprises de recyclage elles-mêmes qui imposaient leurs conditions. Les dirigeants de ces entreprises nous expliquaient que pour recycler une tonne de plastiques ou d'aluminium, le produit devait correspondre à telle densité, telle quantité de saleté, tel degré de contamination, et ainsi de suite. Les entreprises avaient ensuite le beau jeu de payer au gouvernement la somme qu'elles avaient elles-mêmes décidée, puis procédaient au recyclage. Que s'est-il passé pour que cette situation cesse et que nous perdions le contrôle? Pouvez-vous m'expliquer cela?

Ms. Wirsig: The simple answer is that plastic happened.

The Chair: Plastic happened.

Ms. Wirsig: I think Mr. Kelihier might agree with me, but municipal recycling was much simpler when most of the recyclables were paper, glass and metal. Suddenly, we are dealing with plastic manufactured items and plastic packaging. They are all different shapes, sizes, densities and chemical polymer types, and they can't be recycled together.

What ends up happening is that those companies that can recycle the polyethylene terephthalate, or PET, will give you a nice price for your PET — assuming commodity prices are up — and that has to be well sorted. But what happens to all of the junk that is not well sorted? What do I do with it? Do I pay to have it landfilled? Or maybe there is a company in India who will take it, paying women 200 rupees a day to sort it, then I will use whatever marketable stuff that is out of there that is worth my while and burn the rest or dump the rest in a river.

What we are dealing with now is plastic-contaminated recycling streams and plastic-contaminated waste and organic streams. Plastic is in everything, it has made sorting a nightmare and that is partly why we are asking for expanded bans on plastic products.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechéne: I need some clarification. You seem to be saying that it's better not to have a bill at all than to have this bill, and that Canada should sign the amendment to ban the export of end-of-life or hazardous plastics. Canada hasn't signed the convention, and we don't have the power to ask the government to sign it. Our only power is to decide whether or not to pass a Senate bill. It's all well and good to say that we don't inspect enough of what crosses the border, but whether it's the Basel Convention or a bill that applies, this problem won't be solved.

I'm trying to understand what you mean. What do you want? No bill, or a specific change in the definition of "final disposal"? There were a lot of acronyms in your presentation and I lost bits of it. Can you clarify what you want, what you don't want and what amendment you'd like us to make?

Mme Wirsig : La réponse simple tient en un seul mot : plastique.

La présidente : Plastique? Pourriez-vous préciser votre pensée?

Mme Wirsig : Comme M. Kelihier en conviendra peut-être, le recyclage municipal était beaucoup plus simple lorsque la plupart des produits recyclables étaient composés de papier, de verre et de métal. Nous avons maintenant affaire à des articles manufacturés en plastique et à des emballages en plastique. Ils ont tous des formes, des tailles et des densités différentes, et ils sont composés de différents types de polymères chimiques, si bien qu'on ne peut pas les recycler ensemble.

Voici ce qui finit par arriver : les entreprises capables de recycler le polyéthylène téréphthalate vous proposeront un bon prix pour ce matériau — à supposer que les prix des produits de base soient à la hausse —, et il faut bien trier le tout. Mais qu'advient-il des déchets qui ne sont pas bien triés? Qu'est-ce que j'en fais? Dois-je payer des frais pour qu'ils soient enfouis? Ou peut-être y a-t-il une entreprise en Inde qui s'en occupera, en payant 200 roupies par jour aux femmes qui feront le triage, puis j'utiliserai les produits commercialisables qui en découlent et qui valent la peine, alors que le reste sera brûlé ou jeté dans une rivière.

Nous faisons face aujourd'hui à des flux de recyclage contaminés par le plastique, et cela comprend aussi bien les déchets que les matières organiques. Le plastique étant omniprésent, le triage est devenu un véritable cauchemar, et c'est en partie la raison pour laquelle nous vous demandons d'élargir la portée des interdictions concernant les produits en plastique.

La présidente : Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechéne : J'ai besoin de précisions. Vous semblez dire qu'il est préférable de ne pas avoir de projet de loi du tout que d'avoir ce projet de loi, et que le Canada doit signer l'amendement visant à interdire l'exportation de plastiques à élimination définitive ou de plastiques dangereux. Le Canada n'a pas signé la convention et nous n'avons pas le pouvoir de demander au gouvernement de la signer. Notre seul pouvoir, c'est d'adopter ou non un projet de loi d'initiative sénatoriale. C'est bien beau de dire qu'on n'inspecte pas suffisamment ce qui passe par la frontière, mais que ce soit la Convention de Bâle ou un projet de loi qui s'applique, ce problème ne sera pas réglé.

J'essaie de comprendre ce que vous voulez dire. Qu'est-ce que vous voulez? Pas de projet de loi, ou alors un changement précis de la définition de l'expression « à élimination définitive »? Il y a eu beaucoup d'acronymes dans votre présentation et j'en ai perdu des bouts. Est-ce que vous pouvez préciser ce que vous

[English]

Ms. Gue: I appreciate the question and completely sympathize. There is Basel, CEPA, hazardous waste export regulations, there is this bill and there are many different references. Let me answer, and then I'll also invite Ms. Wirsig to add to it because I know she has some comments as well.

The issue is, happily, that Canada is moving towards implementation of the Basel Ban Amendment. The proposed amendments to the XBR regulations that I referenced are explicitly intended to align with the Basel Ban Amendment and put Canada in a position to be able to ratify that amendment. I hope that with whatever power the Senate committee does have on these matters, you will encourage Canada to move forward with the ratification of that amendment.

In terms of implementing it, the problem is that Canada is currently moving to implement the Basel Ban Amendment through changes to the regulation, which appear to be a step in the right direction, but have certain gaps, as we have been discussing. The problem is that this bill has the same gaps and even more.

In summary, my view is that adopting this bill, as drafted, will not improve the situation in respect to illegal plastic waste exports. It will not functionally do much to align Canada with its Basel commitments under the plastics amendments much less the Basel Ban Amendment should Canada sign those.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Am I mistaken or is the Basel Convention non-binding? It's an international convention.

[English]

Ms. Gue: Canada is obligated by the treaty. It is an environmental treaty. What you're pointing to is what happens if we don't implement those obligations effectively. I think what Canada needs to be concerned about is implementing to the highest standard.

I want to add that I will table with the committee some specific amendments that we have proposed to address some of these issues in the bill since it was first introduced, and there are now also changes to the regulations that are tabled. I do see an

voulez, ce que vous ne voulez pas et quel amendement vous souhaitez que nous fassions?

[Traduction]

Mme Gue : Je vous remercie de votre question, et je vous comprends très bien. Il y a la Convention de Bâle, la LCPE, le règlement sur l'exportation de déchets dangereux, ainsi que le projet de loi et de nombreux renvois. Je vais vous répondre en premier, après quoi j'inviterai Mme Wirsig à compléter ma réponse, car je sais qu'elle a des observations à faire.

Voici en quoi consiste l'enjeu. Le Canada s'apprête, fort heureusement, à mettre en œuvre la modification de l'interdiction de Bâle. Les modifications proposées au RMT, dont j'ai parlé, visent explicitement à l'harmoniser avec la modification de l'interdiction de Bâle et à placer le Canada dans une position lui permettant de ratifier cette modification. Peu importe le pouvoir dont dispose le comité sénatorial sur ces questions, j'espère que vous encouragerez le Canada à procéder à la ratification de cette modification.

Parlons maintenant de la mise en œuvre. Le problème, c'est que le Canada s'apprête à mettre en œuvre la modification de l'interdiction de Bâle en apportant des changements à la réglementation, ce qui semble constituer un pas dans la bonne direction, mais il y a certaines lacunes, comme nous en avons discuté. Le hic, c'est que le projet de loi présente les mêmes lacunes et encore plus.

En résumé, je pense que l'adoption du projet de loi, dans sa forme actuelle, n'améliorera pas la situation en ce qui a trait aux exportations illégales de déchets plastiques. Le projet de loi ne fera pas grand-chose pour que le Canada remplisse ses engagements aux termes de la Convention de Bâle en ce qui concerne les modifications liées aux plastiques, et encore moins la modification de l'interdiction de Bâle, si jamais le Canada en devient signataire.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce que je me trompe ou la Convention de Bâle est non contraignante? C'est une convention internationale.

[Traduction]

Mme Gue : Le Canada a des obligations dans le cadre du traité. Il s'agit d'un traité environnemental. La situation que vous soulignez, c'est ce qui se passera si nous ne mettons pas en œuvre ces obligations de manière efficace. À mon avis, le Canada doit se demander comment faire pour assurer une mise en œuvre selon les normes les plus élevées.

Sachez que je remettrai au comité des amendements que nous avons proposés pour combler certaines des lacunes du projet de loi lorsqu'il a été présenté pour la première fois, en plus des changements proposés à la réglementation. Je suis convaincue

opportunity to address some of these issues through strengthened forms of those amendments.

The problem is there. What I worry about is the passage of a bill that purports to address the problem without actually solving the problem at all and, in fact, instead creates implementation challenges that will be a distraction when we need the government to buckle down and do more on enforcement, as we have just been discussing. Attempting to implement the bill, as drafted, could actually be a drain on those resources.

Ms. Wirsig: The Basel Convention is enforceable. It requires Canada to have regulations to enforce or to implement Basel. It requires those regulations to be enforced.

I appreciate the spirit of this bill very much. There are potentially some legislative amendments that could be made to CEPA to fix things. What Ms. Gue is suggesting is that these things could also be fixed through additional updates to the regulations related to CEPA and waste exports.

If you want to put your stamp in the sand on plastic waste exports, we are not here to tell you not to do it. I totally agree with Ms. Gue, we're saying to make it effective and make it count.

I think you also need to ensure that there is the enforcement capacity there. Otherwise, without enforcement, these regulations don't mean anything. This is a difficult sector to enforce, I think. It is a difficult sector to regulate and enforce those regulations, so care has to be taken to do that.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Thank you to our witnesses for being with us today. It's much appreciated. However, when I listen to you, I think that the situation is serious. There are people who don't take the situation seriously and who are polluting the world. How can they do that? It's a scandal.

On the other hand, we're talking about Canadians and Americans. They're great people. What's the opposite? What's the argument? Why are there people like you, who see this situation as negative, while legislators in many countries do nothing? Ultimately, they must think that there's a good reason for doing nothing and that there's no urgency. Can you explain what the consequences of all this are?

qu'il est possible de régler certaines de ces questions en renforçant ces modifications.

C'est là que réside tout le problème. Ce qui m'inquiète, c'est l'adoption d'un projet de loi qui prétend s'attaquer au problème sans vraiment le résoudre et qui, en fait, crée plutôt des difficultés sur le plan de la mise en œuvre, difficultés qui détourneront l'attention alors que le gouvernement doit s'atteler à la tâche et faire plus d'efforts en matière d'application, comme nous venons d'en discuter. Tenter de mettre en œuvre le projet de loi, dans sa forme actuelle, pourrait en fait drainer les ressources.

Mme Wirsig : La Convention de Bâle est exécutoire. Elle exige que le Canada adopte des règlements pour en assurer l'application ou la mise en œuvre. Elle exige que ces règlements soient appliqués.

Je salue certes l'esprit du projet de loi. Il y a toutefois lieu d'apporter quelques modifications législatives à la LCPE pour rectifier le tir. Mme Gue soutient qu'il est également possible de corriger ces lacunes en mettant à jour les règlements relatifs à la LCPE et aux exportations de déchets.

Si vous tenez à laisser votre marque dans le dossier des exportations de déchets plastiques, nous ne sommes pas là pour vous dire de ne pas le faire. Je suis tout à fait d'accord avec Mme Gue : il faut rendre ces mesures efficaces et leur donner du poids.

Je pense qu'il faut également veiller à ce que la capacité d'application soit présente. Faute de quoi, ces règlements ne signifieront rien. À mon avis, c'est un secteur où il est difficile de faire respecter les dispositions. La réglementation et l'application ne sont pas une mince affaire dans ce domaine; il faut donc s'y atteler avec soin.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Merci à nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui. C'est très apprécié. Cependant, lorsque je vous écoute, je me dis que la situation est grave. Il y a des gens qui ne prennent pas la situation au sérieux et qui polluent le monde. Comment peuvent-ils se permettre de le faire? C'est un scandale.

D'un autre côté, on parle des Canadiens et des Américains. Ce sont des gens très bien. Quel est l'inverse? Quel est l'argument? Pourquoi y a-t-il des gens comme vous, qui voient cette situation comme étant négative, alors que les législateurs de plusieurs pays ne font rien? Ultimement, ils doivent se dire qu'ils ont une bonne raison de ne rien faire et que rien n'est urgent. Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les conséquences de tout cela?

[English]

Ms. Gue: One thing that I will mention to start is that, in fact, in Europe, the Basel Ban Amendment has generally been implemented through state-level legislation that prohibits the export of all wastes considered hazardous and requiring special consideration under Basel. That includes the plastics that we have been talking about. It prohibits those exports altogether outside the EU. It is important to have that context that Canada is not leading in this domain, and that, in fact, other countries around the world have been faster to ratify the Basel Ban Amendment and put in place effective controls on plastic waste exports.

I agree with Ms. Wirsig that what complicates the picture significantly in Canada is the magnitude or dominance of our waste trade with the U.S. and the U.S. not being a party to the Basel Convention.

[Translation]

Senator Massicotte: Why are we in no hurry when it's so urgent and important? Why do we react with patience? Yet you tell us it's so important.

Ms. Gue: Personally, I have no patience. It's a very good question. It's an urgent matter. The United Nations talks about a triple ecological crisis: climate change, loss of biodiversity and pollution, including from plastic waste. It's absolutely urgent.

Senator Massicotte: Thank you.

[English]

Senator McCallum: Thank you to the witnesses for your presentations.

When we look at plastic waste and how it is disposed, how can something like that be environmentally sound when this waste is being transported in the first place and we are not able to deal with it in our own country? I know that in Winnipeg, the way that people sort the plastic, a lot of it goes to the landfill because it is dirty. People do not clean it; they are not abiding by that.

My concern is about being overwhelmed with plastic waste in the near future and that we already seem to be, as we now have to rely on exporting it.

When you look at "environmentally sound," how can we even use that phrase in a situation like this?

[Traduction]

Mme Gue : Je ferai d'abord remarquer qu'en Europe, la modification de l'interdiction de Bâle a généralement été mise en œuvre dans le cadre de lois adoptées par les États pour interdire l'exportation de tous les déchets qualifiés de dangereux et demandant un examen spécial aux termes de la Convention de Bâle. Cela comprend les plastiques dont nous avons parlé. Ces exportations sont totalement interdites en dehors de l'Union européenne. Il est important de garder à l'esprit que le Canada n'est pas un chef de file dans ce domaine et qu'en fait, d'autres pays ont été plus rapides à ratifier la modification de l'interdiction de Bâle et à instaurer des contrôles efficaces pour les exportations de déchets plastiques.

Je suis d'accord avec Mme Wirsig : ce qui complique considérablement la situation au Canada, c'est l'ampleur ou la prédominance de notre commerce de déchets avec les États-Unis, qui ne sont pas signataires de la Convention de Bâle.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Pourquoi ne sommes-nous pas pressés alors que c'est si urgent et important? Pourquoi réagit-on avec patience? Vous nous dites pourtant que c'est très important.

Mme Gue : Personnellement, je n'ai pas de patience. C'est une très bonne question. C'est une question urgente. Les Nations unies parlent d'une triple crise écologique : changement climatique, perte de la biodiversité et pollution, y compris à cause des déchets plastiques. C'est tout à fait urgent.

Le sénateur Massicotte : Merci.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Je remercie les témoins de leurs exposés.

Lorsque nous examinons les déchets plastiques et la façon dont ils sont éliminés, comment une telle approche peut-elle être écologiquement rationnelle, sachant que ces déchets sont transportés et que nous ne sommes pas en mesure de les gérer dans notre propre pays? Je sais qu'à Winnipeg, la plupart des produits en plastique triés par les gens se retrouvent au dépotoir parce qu'ils sont sales. Les gens ne les lavent pas; ils ne respectent pas cette consigne.

Je crains que nous soyons envahis par les déchets plastiques dans un proche avenir, ce qui semble déjà être le cas puisque nous devons maintenant compter sur l'exportation de ces déchets.

Comment peut-on utiliser l'expression « écologiquement rationnelle » dans une situation comme celle-ci?

My problem with landfill is that it is, hopefully, not on First Nations lands when it comes to that.

Ms. Gue: Thank you for those observations, senator.

It is very important to bring into this conversation the very real environmental justice considerations attached to the global waste trade. As Ms. Wirsig indicated, when we become aware of illegal plastic waste exports in non-OECD countries, it is because we are seeing pictures on the news of very poor communities being poisoned by the disposal of our overconsumption. Both domestically and in an international context, that is the reality that we need to be aware of.

Your question about environmentally sound management is pertinent to Canada's situation. The majority of our cross-border boundary waste trade is with the United States. In that case, because Canada is a party to the Basel Convention and the U.S. is not, the Basel Convention requires Canada to ensure that any shipments to a non-Basel country — so to the U.S. — are guaranteed to be dealt with in environmentally sound facilities.

This is something that Canada is willfully closing its eyes to. We essentially cannot guarantee that at present. Canada has signed a bilateral agreement with the United States involving waste trade. The words on the papers talk about “environmentally sound,” but what that means in practice is we are not requiring permits of these wastes requiring special consideration — the plastic wastes not suitable for recycling. We are not requiring changes to the permitting requirements, and these new regulations will not capture these plastic waste exports going to the U.S. because we have this piece of paper that has deemed U.S. waste management, writ large, “environmentally sound.” And that is a fairytale. This issue deserves more scrutiny.

Ms. Wirsig might have something to add on the Canada-U.S. relationship.

Ms. Wirsig: Thank you so much for your question, Senator McCallum.

I am deeply disturbed by what we deem to be environmentally friendly when it comes to recycling of plastic in particular.

There are cases where plastic is properly recycled and turned back into the same kind of product it was in the first place, but that is extremely rare. That is why I tacked on the recommendations I make not for this bill but for the government, writ large. We really need to turn off the plastic tap. Because

En ce qui a trait aux sites d'enfouissement, espérons qu'il n'y en aura pas sur les terres des Premières Nations; c'est bien ce qui me pose problème.

Mme Gue : Je vous remercie de vos observations, sénatrice.

Il est très important de ne pas perdre de vue, dans cette conversation, les aspects très concrets de la justice environnementale relativement au commerce mondial des déchets. Comme l'a expliqué Mme Wirsig, nous prenons conscience des exportations illégales de déchets plastiques dans les pays non membres de l'OCDE lorsque nous voyons aux nouvelles les images de communautés extrêmement pauvres qui sont empoisonnées par les déchets de notre surconsommation. Nous devons être conscients de cette réalité, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Votre question sur la gestion écologiquement rationnelle est pertinente pour la situation du Canada. La majorité de nos échanges transfrontaliers de déchets se font avec les États-Unis. Dans ce cas, le Canada est signataire de la Convention de Bâle, alors que les États-Unis ne le sont pas. Ainsi, le Canada est tenu de veiller à ce que toute cargaison vers un pays non signataire de la Convention de Bâle — en l'occurrence, les États-Unis — soit traitée dans des installations qui utilisent des méthodes écologiquement rationnelles.

Le Canada ferme délibérément les yeux sur cette question. Nous ne pouvons essentiellement rien garantir de tel pour le moment. Le Canada a signé un accord bilatéral avec les États-Unis sur le commerce des déchets. On y emploie les mots « écologiquement rationnelle », mais en pratique, cela signifie que nous n'exigeons pas de permis pour les déchets demandant un examen spécial — les déchets plastiques qui ne se prêtent pas au recyclage. Nous ne réclamons pas de modification des exigences en matière de permis, et ces nouveaux règlements n'engloberont pas les exportations de déchets plastiques vers les États-Unis parce que nous avons signé un bout de papier qui dit que la gestion des déchets aux États-Unis est, en grande partie, « écologiquement rationnelle ». C'est là un conte de fées. Cette question mérite un examen plus approfondi.

Mme Wirsig a peut-être quelque chose à ajouter sur les relations entre le Canada et les États-Unis.

Mme Wirsig : Je vous remercie de votre question, sénatrice McCallum.

Je suis profondément troublée par ce que nous considérons comme étant écologiquement rationnel, surtout en ce qui a trait au recyclage du plastique.

Il y a des cas où le plastique est recyclé comme il se doit pour fabriquer le même type de produit qu'il était au départ, mais c'est extrêmement rare. Voilà pourquoi les recommandations que j'ai formulées ne concernent pas seulement le projet de loi, mais aussi le gouvernement dans son ensemble. Nous devons

where does waste go? Waste does not go in my backyard. It doesn't go in the backyards of the most powerful people in this country or in the world. Waste goes in the backyards of the people who cannot say no. Unfortunately, in Canada, we know that is on Indigenous lands. It is on Indigenous lands in the United States and elsewhere in the world.

That is why, frankly, we have to turn off this plastic tap. We cannot generate so much of this garbage in the first place. The stuff we do generate, we need to keep right here because that is the only way we're going to know if we can deal with the amount of consumption that we have right now.

Waste trade has been a release valve for some of the most dangerous stuff that we don't want to keep in our own backyard, and that really has to stop. I totally feel the urgency of doing something about this.

Basically, Basel goes some way to that. But if we have waste, we are going to have problems. At the same time, we also need to try to go for zero plastic waste.

The Chair: Thank you. Ms. Gue, you mentioned that you would like to present amendments at some point, and I do not think that you are coming back to this committee. Will you send them or can you explain briefly what the intent is?

Ms. Gue: Yes. I can outline them right now. Sorry, I meant that I would submit them in writing. We received rather short notice about today's appearance, so I wasn't able to prepare a written brief, but we would recommend the same amendments that we recommended to the House committee in 2021.

In general, there are three amendments. Picking up on the question that Senator Arnot asked earlier, replacing the prohibition in this regulation with a much broader prohibition on the export of plastic wastes, except — and then create an exception mirroring the exception in Annex II of Basel. It is quite detailed, so I will not read it word-for-word here. The gist of it is wastes that are suitable for recycling, so clean, sorted and with some exceptions for the types of plastics we know can be effectively recycled.

Then, secondly, prohibiting the export of plastic wastes characterized under Basel as hazardous or requiring special consideration to non-OECD countries. So beyond the bill right now, that would be an amendment to the bill with respect to its current focus on final disposal. Add an additional prohibition for

absolument fermer le robinet du plastique. Après tout, où vont les déchets? Ils ne vont pas dans ma cour. Ils ne vont pas dans la cour des gens les plus puissants au pays ou dans le monde. Ils se retrouvent dans la cour de ceux qui ne peuvent pas dire non. Malheureusement, au Canada, nous savons qu'il s'agit des terres autochtones. C'est aussi le cas aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Voilà pourquoi, bien franchement, nous devons fermer le robinet du plastique. Déjà, à la base, nous ne pouvons pas produire autant de déchets. Les déchets que nous produisons doivent rester ici parce que c'est la seule façon de savoir si nous pouvons gérer la consommation actuelle.

Le commerce des déchets est devenu une soupape de décompression pour certaines des substances les plus dangereuses que nous ne voulons pas garder dans notre propre cour, et cela doit cesser. Je ressens tout à fait l'urgence de faire quelque chose à ce sujet.

Au fond, la Convention de Bâle va un peu dans ce sens. Toutefois, tant que nous produirons des déchets, nous aurons des problèmes. Nous devons, en même temps, tâcher d'éliminer complètement les déchets plastiques.

La présidente : Je vous remercie. Madame Gue, vous avez dit vouloir présenter des amendements à un moment donné, mais je ne pense pas que vous reviendrez devant notre comité. Allez-vous nous les faire parvenir, ou pouvez-vous nous expliquer brièvement l'intention visée?

Mme Gue : Oui. Je peux vous en donner les grandes lignes tout de suite. Pardonnez-moi si je n'ai pas été assez claire, mais je voulais dire que j'allais les présenter par écrit. Nous avons été prévenus de la comparution d'aujourd'hui un peu à la dernière minute. Je n'ai donc pas pu préparer un mémoire écrit, mais nous recommandons les mêmes amendements que ceux que nous avons présentés en 2021 au comité de la Chambre.

De façon générale, il y a trois amendements. En premier lieu, et cela rejoint la question que le sénateur Arnot a posée tout à l'heure, il s'agit de remplacer l'interdiction prévue dans ce règlement par une interdiction beaucoup plus large de l'exportation des déchets plastiques, sauf... et ensuite, de créer une exception semblable à celle qui est contenue dans l'annexe II de la Convention de Bâle. C'est un libellé assez détaillé, alors je ne le lirai pas mot à mot ici. En gros, cela concerne les déchets qui se prêtent au recyclage, c'est-à-dire qui sont nettoyés et triés, sous réserve de certaines exceptions pour les types de plastiques qui, à notre connaissance, peuvent être recyclés de manière efficace.

En deuxième lieu, il s'agit d'interdire l'exportation, vers les pays non membres de l'OCDE, de déchets plastiques qualifiés de dangereux ou demandant un examen spécial, au sens de la Convention de Bâle. Il faudrait donc apporter un amendement au projet de loi actuel en ce qui concerne l'accent mis sur

any exports of the plastic wastes that are hazardous or requiring special consideration specifically to non-OECD countries. Again, as I mentioned initially, that is best practice right now. That is how European countries are implementing the plastics amendments and Basel ban in their domestic legislation.

Finally, to make plastic waste not prohibited by the combination of those measures still subject to the CEPA permitting requirements for waste trade essentially. This is where I do see progress in the recent changes to the amendments except that they stopped short of requiring permitting to plastic waste shipments to the U.S. This is imperfect. Permits, as Ms. Wirsig mentioned, are only as good as the enforcement of them, but at least it provides the tool for accountability and improves accountability for where our waste shipments to the U.S. end up.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you to our witnesses for being here today. I understand that there is a problem of traceability and transparency in this industry. Do any countries have a way of doing things that makes this industry a little more transparent?

Here's my first question, addressed to all of you.

You're talking about a possible export ban. Here's my second question. Has an assessment been made of what this might cost, especially for small and medium-sized businesses in this sector? What would need to be done, should we ever lean toward a ban? Thank you.

Ms. Gue: Thank you for the questions.

[*English*]

I will begin and let others add to my comments. In terms of best practices, again, I would point to the European countries that have implemented the recent plastic amendments to Basel and the Basel Ban Amendment with a prohibition on wastes that are hazardous and wastes requiring special consideration, so that would include the plastics unsuitable for recycling once again. A complete prohibition on exports to non-OECD countries. It clarifies the regulatory structure.

I think the problems that Ms. Wirsig outlined earlier — the complexities of managing plastic waste — are complex everywhere. I do find hope in the negotiations that are proceeding towards a legally binding treaty to address the full

l'élimination définitive. Nous proposons d'ajouter une disposition interdisant toute exportation de déchets plastiques dangereux ou demandant un examen spécial vers des pays non membres de l'OCDE. Encore une fois, comme je l'ai dit au début, c'est la meilleure pratique à adopter en ce moment. C'est ainsi que les pays européens mettent en œuvre, dans leurs lois nationales, les modifications concernant le plastique et l'interdiction de Bâle.

Enfin, les déchets plastiques qui ne sont pas interdits par l'ensemble de ces mesures doivent rester soumis aux exigences en matière de permis au titre de la LCPE, en gros, pour le commerce des déchets. C'est à cet égard que je vois des progrès dans les récents changements apportés aux modifications, sauf qu'ils ne vont pas assez loin pour exiger l'obtention de permis pour les expéditions de déchets plastiques vers les États-Unis. Il s'agit là d'une lacune. Comme l'a dit Mme Wirsig, les permis ne sont valables que dans la mesure où ils sont appliqués, mais ils fournissent au moins un outil d'imputabilité, en plus d'améliorer la responsabilisation quant à la destination ultime de nos expéditions de déchets vers les États-Unis.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui. Je comprends qu'il y a un problème de traçabilité et de transparence dans cette industrie. Y a-t-il des pays qui ont une façon de faire qui rend ce secteur d'activité un peu plus transparent?

Voilà ma première question, qui s'adresse à vous tous.

Vous parlez d'une possibilité d'interdiction des exportations. Voici ma deuxième question. A-t-on fait une évaluation de ce que cela pourrait coûter, surtout aux petites et moyennes entreprises dans ce secteur? Que faudrait-il faire, si jamais on allait dans le sens de l'interdiction? Merci.

Mme Gue : Merci pour les questions.

[*Traduction*]

Je vais commencer, puis je laisserai les autres compléter mes observations. En ce qui a trait aux pratiques exemplaires, j'attire votre attention à nouveau sur les pays européens qui ont mis en œuvre les récentes modifications à la Convention de Bâle concernant le plastique et la modification de l'interdiction de Bâle, laquelle interdit les déchets dangereux et les déchets demandant un examen spécial, ce qui comprend, je le répète, les plastiques qui ne se prêtent pas au recyclage. Il s'agit d'une interdiction totale des exportations vers les pays non membres de l'OCDE. Cela vient clarifier la structure réglementaire.

À mon avis, les problèmes que Mme Wirsig a soulignés tout à l'heure — c'est-à-dire les difficultés liées à la gestion des déchets plastiques — existent partout avec le même degré de complexité. Je trouve espoir dans les négociations qui se

lifecycle of plastic waste. I fully agree with what Ms. Wirsig said earlier that we aren't going to solve this problem at the bottom end, downstream only. We need to address the source of the problem which is our overconsumption and overgeneration of plastics in the first place.

The second question was the costs. I do not have that information. Typically, that would be analyzed as part of a proposed regulation. I'm encouraged to see the steps being taken towards this in the proposed regulations which are costed, but again, they don't go far enough. I would say with respect to our assessment of costs that we need to stop excluding the costs to the environment. The environmental problems are dwarfing some of the other ways that we measure costs, and we need to take a more realistic and holistic view of costs of the plastic waste problem.

The Chair: Ms. Wirsig, any comment?

Ms. Wirsig: I don't have anything to add. One thing about the impact on small businesses, this really does need to be part of a just transition away from depending on resource extraction and waste in our economy. I would say that I would encourage small- and medium-sized enterprises currently engaging in waste trade that involves plastics and other toxic substances to think about how they can be more involved in service provision to eliminate waste in the first place, so reuse services and those kinds of things that eliminate waste. This is where small- and medium-sized enterprises need to shift.

[Translation]

Senator Carignan: I'm trying to get this right. The bill doesn't come out of nowhere. It doesn't change a system that already exists. The Canadian Environmental Protection Act already provides for certain measures in Section 8, which is entitled "Control of Movement of Hazardous Waste and Hazardous Recyclable Material and of Prescribed Non-hazardous Waste for Final Disposal." It even provides for a system of permits, export, import, control, labelling, inspection, and authorization on the part of the country receiving these wastes to ensure what it will do with them.

There's already a whole system in place. It may not work perfectly, but we assume it does work.

In addition, the bill gives a list of plastics that are to be phased out permanently, a list that already exists in various annexes to the Basel Convention. We can identify them. The convention states that we will ban the export of these plastics, as will all European countries. In Canada, we wouldn't be able to do that.

déroulent en vue d'un traité juridiquement contraignant pour lutter contre le cycle complet des déchets plastiques. Je suis tout à fait d'accord sur ce que Mme Wirsig a dit plus tôt, à savoir que nous ne pourrions pas régler ce problème en aval seulement. Nous devons nous attaquer à la source du problème, c'est-à-dire à notre surconsommation et à notre surproduction de matières plastiques.

La deuxième question portait sur les coûts. Je n'ai pas cette information. D'habitude, cet aspect serait analysé dans le cadre d'un projet de règlement. Je suis encouragée de voir les mesures prises à cet égard dans le projet de règlement — mesures qui sont chiffrées —, mais encore une fois, elles ne vont pas assez loin. Pour ce qui est de notre évaluation des coûts, je dirais que nous devons cesser d'exclure les coûts pour l'environnement. Les problèmes environnementaux éclipsent certaines des autres façons dont nous mesurons les coûts, et nous devons adopter une vision plus réaliste et plus globale des coûts liés au problème des déchets plastiques.

La présidente : Madame Wirsig, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Wirsig : En ce qui a trait aux répercussions sur les petites entreprises, il faut vraiment que le tout fasse partie d'une transition équitable afin que notre économie ne dépende plus de l'extraction des ressources et des déchets. J'encourage les petites et moyennes entreprises qui se livrent actuellement au commerce de déchets plastiques et d'autres substances toxiques à réfléchir à la façon dont elles peuvent participer davantage à la prestation de services pour éliminer les déchets dès le départ, comme les services de réutilisation et d'autres services de ce genre qui éliminent les déchets. C'est l'orientation que doivent prendre les petites et moyennes entreprises.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'essaie de bien comprendre. Le projet de loi n'arrive pas de nulle part. Il ne change pas un système qui existe déjà. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement prévoit déjà certaines mesures dans la section 8, qui s'intitule « Contrôle des mouvements de déchets dangereux ou de matières recyclables dangereuses et de déchets non dangereux régis devant être éliminés définitivement ». On prévoit même un système de permis, d'exportation, d'importation, un contrôle, un étiquetage, une inspection, une autorisation de la part du pays qui reçoit ces déchets pour s'assurer de ce qu'il fera avec ces derniers.

Il y a déjà tout un système en place. Il ne fonctionne peut-être pas parfaitement, mais on présume qu'il fonctionne.

De plus, le projet de loi donne une liste de plastiques qui sont à élimination définitive, une liste qui existe déjà dans différentes annexes de la Convention de Bâle. On est en mesure de les identifier. La convention dit que l'on va interdire l'exportation de ces plastiques, à l'instar de tous les pays d'Europe. Au

There's even more to it than that, if it's too complicated and I take the example of our friend from Toronto, we don't really know — Sometimes — I think I'm a bit confused — it can be difficult to apply. However, the bill even gives the minister the power to modify the list, to delete items or add new ones. It's too complicated; we'll eliminate that.

What's the problem? What is it that Canada can't do, but Europe is doing with very little effort?

[*English*]

Ms. Gue: It's not an unusual situation, unfortunately, that Canada is tracking behind the EU countries when it comes to environmental standards. I do appreciate your efforts, senator, to bring Canada up to speed on this part of the problem.

The issue is that even since this bill was first introduced, the comparison has changed, the best practice has evolved. Today, we have seen the plastics amendments to Basel which basically recognize that we will not solve the plastic waste problem through a definitive list of wastes but rather through an understanding of whether or not those wastes are suitable for recycling — just to come back to that — whether or not they are labelled as such, whether or not they are labelled for final disposal or not. This is now what is reflected in European legislation. European legislation does also incorporate by reference the Basel framework in a way that this bill does not.

I worry that the restriction on final disposal —

[*Translation*]

Senator Carignan: The law already does a lot of this, with the export and import bans and with the imposition of permits. Elements of the Basel Convention system are already incorporated into current legislation. We are adding a ban on certain plastics.

[*English*]

Ms. Gue: My recommendation would be to work with that system, which — you're right — is intended to implement Basel but predates the plastics amendments. Again, bring those wastes requiring special consideration — the Annex II wastes, which include these plastics not suitable for recycling — into the CEPA framework — the requirements that you have just referred to. The recent proposed changes to the regulation would do that in part — at least requiring permitting for shipments to Basel parties — but will not address the issue that Canada has with the U.S.

Canada, on ne serait pas en mesure de le faire. Il y a même plus que cela, si c'est trop compliqué et que je prends l'exemple de notre ami de Toronto, on ne sait pas trop... Parfois — je pense que je suis un peu confus —, cela peut être difficile à appliquer. Cependant, le projet de loi donne même le pouvoir au ministre de modifier la liste, de supprimer des éléments ou d'en ajouter. C'est trop compliqué, on va éliminer cela.

Quel est le problème? Qu'est-ce que le Canada n'est pas en mesure de faire, mais que l'Europe fait — excusez l'expression — les deux doigts dans le nez?

[*Traduction*]

Mme Gue : Malheureusement, il n'est pas rare que le Canada soit à la traîne des pays de l'Union européenne au chapitre des normes environnementales. D'ailleurs, je salue vos efforts, sénateur, pour aider le Canada à rattraper son retard relativement à cet aspect du problème.

L'enjeu, c'est que, même depuis le premier dépôt du projet de loi, la comparaison a changé, les pratiques exemplaires ont évolué. Aujourd'hui, il y a les modifications concernant le plastique aux termes de la Convention de Bâle, modifications qui reconnaissent essentiellement que nous ne réglerons pas le problème des déchets plastiques par une liste définitive de déchets, mais plutôt par une compréhension de la question de savoir si ces déchets se prêtent ou non au recyclage — je reviens là-dessus —, s'ils sont ou non étiquetés comme tels et s'ils sont destinés ou non à l'élimination définitive. C'est ce que les lois européennes prévoient désormais. De plus, elles incorporent par renvoi le cadre de Bâle, ce qui n'est pas le cas du projet de loi à l'étude.

Je crains que la restriction applicable à l'élimination définitive...

[*Français*]

Le sénateur Carignan : La loi fait déjà cela en bonne partie, avec l'interdiction d'exporter et d'importer et avec l'imposition de permis. Il y a des éléments du système de la Convention de Bâle qui sont déjà incorporés dans la législation actuelle. Nous y ajoutons l'interdiction de certains plastiques.

[*Traduction*]

Mme Gue : Ma recommandation serait de travailler avec ce système, qui — vous avez raison — est destiné à mettre en œuvre Bâle, mais qui est antérieur aux amendements sur les plastiques. Encore une fois, il faut intégrer les déchets nécessitant une attention particulière — les déchets de l'annexe II, qui comprennent les plastiques non recyclables — à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement au titre des exigences auxquelles vous venez de faire référence. Les récentes modifications proposées au règlement y parviendraient en partie en exigeant au moins une autorisation pour les transferts

In summary, I think Canada needs to be cognizant of the circumstances of our waste trade with the U.S., complicated by the fact that the U.S. itself is not a party to Basel. As well, in thinking about how to tackle this problem, this bill could be strengthened. We need to reflect the latest requirements under Basel and not just those from decades ago.

Let's catch up to best practice today, not best practice a decade ago.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I would like a few more clarifications.

In the bill, we talk about “plastics destined for final disposal.” You say that we should also talk about hazardous waste and plastic waste that is disposed of in a particular way.

Can we have an idea of the percentage to fully understand the problem? When you think of all recyclable plastics, what percentage would be covered by the bill? You're saying, if I understand correctly, that we'd capture more non-exportable plastics with the Basel Convention definition?

Are we talking about quantity here? Are we able to measure how much plastic we have to get rid of at all costs?

[English]

Ms. Gue: That is a great question. I don't know if that analysis has been done on this bill. I imagine it would be difficult to do because of the way Schedule 7 is constructed. I'm going to pass that question to Ms. Wirsig. In her testimony, I think she had some information about the scale of the problem.

I did want to make one clarification. I think your question conflates two issues. One question is how the prohibition is scoped and the formulation of Schedule 1. However, you're right that the bigger issue behind your question is around limiting the prohibition to wastes destined for final disposal. I just wanted to underscore that those are two slightly different issues with the bill. Certainly, we know that the number of plastic waste shipments leaving Canada for final disposal is much smaller than plastic waste shipments leaving purportedly for recycling.

vers les parties prenantes de la Convention de Bâle, mais ne résoudraient pas le problème que le Canada a avec les États-Unis.

En résumé, je pense que le Canada doit être conscient des circonstances de notre commerce de déchets avec les États-Unis, qui sont compliquées par le fait que les États-Unis eux-mêmes ne sont pas signataires de la Convention de Bâle. En outre, au terme d'une réflexion sérieuse, le projet de loi pourrait être renforcé en gardant à l'esprit la façon de s'attaquer à ce problème. Nous devons tenir compte des dernières exigences de Bâle et pas seulement de celles d'il y a plusieurs décennies.

Embrassons les pratiques exemplaires actuelles, et non celles d'il y a 10 ans.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais obtenir encore quelques précisions.

Dans le projet de loi, on parle de « plastiques destinés à l'élimination définitive ». Vous dites qu'il faut parler aussi de déchets dangereux et de déchets plastiques dont on dispose de façon particulière.

Est-ce qu'on peut avoir une idée du pourcentage pour bien comprendre le problème? Quand on pense à tous les plastiques recyclables, quel pourcentage serait couvert par le projet de loi? Vous dites, si je comprends bien, qu'on capturerait plus de plastiques non exportables avec la définition de la Convention de Bâle?

Est-ce qu'on parle ici de quantité? Est-ce qu'on est capable de mesurer combien il y a de plastique qu'il faut à tout prix éliminer?

[Traduction]

Mme Gue : C'est une excellente question. Je ne sais pas si cette analyse a été faite pour ce projet de loi. J'imagine qu'il serait difficile de le faire en raison de la façon dont l'annexe 7 est construite. Je vais laisser Mme Wirsig répondre à cela. Dans son témoignage, je pense qu'elle a dit quelque chose sur l'ampleur du problème.

Je tiens cependant à apporter une précision. Je pense que votre question mélange deux problèmes. Le premier concerne la portée de l'interdiction et la formulation de l'annexe 1. Cependant, vous avez raison de dire que la chose la plus importante qui se cache derrière votre question est la limitation de l'interdiction visant les déchets destinés à l'élimination définitive. Je voulais simplement souligner qu'il s'agit de deux problèmes légèrement distincts concernant le projet de loi. Nous savons que le nombre d'expéditions de déchets plastiques quittant le Canada aux fins d'élimination définitive est bien inférieur à celui des expéditions de déchets plastiques quittant le pays prétendument pour le recyclage.

Ms. Wirsig, do you have any more specific data on how those two compare?

Ms. Wirsig: We know that, overall, only about 8% of plastic waste is actually recycled. I would have to assume that the vast majority of plastic that is exported outside of the United States is never recycled effectively because if there is well-sorted material ready for recycling in a market on the other end, that is going to stay in North America, right? So the real problematic stuff, which are these shipments that we see opened with just pure garbage in them, is probably — we do not have good data on this from around the world, but I have talked to activists in other countries where Canada's plastic waste does go. They don't want it. It does not get recycled safely there. Even if it is well sorted — say polystyrene waste, which we are shipping a lot of now to places like Malaysia — and even if it gets shipped there, it's not safely recycled. It is a burden on those communities.

Therefore, there really are two points that have to be captured if you want to improve this bill. The first is on what you're defining in the bill itself as the destiny of this plastic. You basically have to shorten it to waste exports outside of the OECD, perhaps. Then, the schedule — if you need a schedule — really does need to define any plastic waste. The easiest thing that the world has come up with is plastic wastes that are not suitable for safe, environmentally friendly recycling. That is most of the shipments that are currently exported.

I think the other problem that the City of Toronto has raised is that the way this bill is phrased, you will be including waste shipments that aren't currently covered by the Basel Amendment, potentially, which is household waste. I think it's an interesting question. Should we be sending our household waste to the United States for burning or burying — likely on Indigenous land, frankly? No, we should not. Is that the intention of this bill? I'm not sure. Should we have a bigger conversation about that? Probably.

So there are a couple of things going on in the lack of clarity in this bill that will create all kinds of confusion on every level. That's really what we're trying to avoid so that we can get to the urgent business of stopping the worst of this trade immediately and scaling back our plastic waste so we ultimately don't need to export any of it anywhere ultimately.

Ms. Gue: Could I make one further clarification?

Madame Wirsig, avez-vous des données plus précises sur la façon dont ces deux types de déchets se comparent?

Mme Wirsig : Nous savons que, dans l'ensemble, il n'y a qu'environ 8 % des déchets plastiques qui sont bel et bien recyclés. Je présume que la majeure partie du plastique exporté en dehors des États-Unis n'est jamais recyclé de manière efficace, car s'il existe des matériaux bien triés et prêts à être recyclés sur un marché à l'autre bout du monde, ils resteront en Amérique du Nord, n'est-ce pas? Nous ne disposons pas de données fiables à ce sujet pour le monde entier, mais j'ai parlé à des activistes dans d'autres pays où les déchets plastiques du Canada sont acheminés. Ils n'en veulent pas. Ils ne sont pas recyclés de façon sécuritaire. Même s'ils sont bien triés — par exemple les déchets de polystyrène, dont nous expédions une grande partie vers des pays comme la Malaisie — et même s'ils sont expédiés là-bas, ils ne sont pas recyclés de façon sécuritaire. C'est un fardeau pour ces collectivités.

Par conséquent, il y a vraiment deux points dont vous devez tenir compte si vous voulez améliorer ce projet de loi. Le premier concerne la façon dont vous définissez le destin de ce plastique aux termes du projet de loi proprement dit. Essentiellement, vous devriez peut-être le restreindre aux exportations de déchets en dehors de l'OCDE. Ensuite, l'annexe — si vous avez besoin d'une annexe — doit vraiment définir l'ensemble des déchets plastiques. La définition la plus simple que le monde ait trouvée est celle des déchets plastiques qui ne se prêtent pas à un recyclage sécuritaire et respectueux de l'environnement. C'est le cas de la plupart des cargaisons qui sont actuellement exportées.

Je pense que l'autre problème soulevé par la Ville de Toronto, c'est qu'avec la manière dont ce projet de loi est formulé, cela pourrait inclure des transferts de déchets qui ne sont pas actuellement couverts par les amendements de Bâle, comme des déchets ménagers. Je pense que c'est une question intéressante. Devrions-nous envoyer nos déchets ménagers aux États-Unis pour qu'ils y soient brûlés ou enterrés — probablement sur des terres autochtones, franchement? Non, nous ne devrions pas faire cela. Est-ce là l'intention de ce projet de loi? Je n'en suis pas certaine. Devrions-nous avoir une discussion plus approfondie à ce sujet? C'est probablement ce qu'il faudrait faire.

Le manque de clarté de ce projet de loi va créer beaucoup de confusion à tous les niveaux. C'est vraiment ce que nous essayons d'éviter, car nous souhaitons être en mesure de nous consacrer à la tâche urgente d'arrêter immédiatement le pire de ce commerce et de réduire nos déchets plastiques. En fin de compte, nous voulons arriver à un point où nous n'aurons plus besoin d'en exporter nulle part.

Mme Gue : Puis-je apporter une précision?

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I have a question to ask you directly, Ms. Wirsig.

You made a statement in 2021 on the agreement between Canada and the United States regarding the export of plastic waste. At the time, you said that plastic waste should be eliminated at source.

Do we have the technology in Canada to do that? Are you dreaming or does such technology exist?

Ms. Wirsig: The technology we want is one that would mostly replace single-use packaging with no packaging, if packaging isn't needed. Otherwise, packaging reuse systems would be needed to avoid generating so much waste, especially packaging waste. Then we'll have to see: there are other sectors that generate as much waste as they do, like textiles and clothing, as well as other sectors like electronics and all that.

I think the technologies exist, but we should find solutions upstream. We need to look at the production of these products, as well as the reuse of this packaging and these products, as well as their repair, to avoid the production of waste. So yes, these technologies do exist, and there used to be a lot more of them. Now, we've adopted plastic as the magic material and we see the problems it causes to the environment, the economy and above all our health.

Senator Miville-Dechêne: However, all this will take time. All these upstream solutions are about changing mentalities; it's huge. In the meantime, there are bales of plastic to dispose of — I'll stop.

[English]

Senator Arnot: When I looked at the study the other day and heard some of the evidence, it seemed that the spirit of the bill, in principle, has great merit. But tonight I've heard dire evidence from the witnesses that it is really becoming quite perplexing. I am hearing that the bill will not improve the system and will not functionally make any real difference whatsoever to solving the problem the bill is being promoted as a solution to.

I have one question that has already been asked, but I want to understand it very well. What are the EU countries doing with their plastic waste — non-recycle, final disposal, hazardous plastics or special consideration plastics?

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai une question à vous poser directement, madame Wirsig.

Vous avez fait une déclaration en 2021 sur l'accord entre le Canada et les États-Unis concernant l'exportation des déchets plastiques. Vous aviez alors affirmé qu'il fallait éliminer les déchets plastiques à la source.

Est-ce qu'on a les technologies requises au Canada pour faire cela? Est-ce que vous rêvez ou une telle technologie existe-t-elle?

Mme Wirsig : La technologie que l'on souhaite, c'est une technologie qui remplacerait surtout les emballages à usage unique par aucun emballage, si l'emballage n'est pas nécessaire. Sinon, il faudrait des systèmes de réutilisation d'emballage pour ne pas générer autant de déchets, surtout des déchets d'emballage. Ensuite, il faudra voir : il y a d'autres secteurs qui génèrent autant de déchets qu'eux, comme les textiles et les vêtements, ainsi que d'autres secteurs comme les appareils électroniques et tout cela.

Je crois que les technologies existent, mais qu'on devrait trouver des solutions en amont. Il faut examiner la production de ces produits, de même que le réemploi de ces emballages et de ces produits ainsi que leur réparation pour éviter la production de déchets. Alors oui, ces technologies existent et il y en avait beaucoup plus auparavant. Maintenant, on a adopté le plastique comme matériel magique et on voit les problèmes que cela cause à l'environnement, à l'économie et surtout à la santé.

La sénatrice Miville-Dechêne : Cependant, tout cela prendra du temps. Toutes ces solutions en amont, ce sont des changements de mentalités; c'est énorme. Entre-temps, il y a des ballots de plastique dont il faut disposer... Je me tais.

[Traduction]

Le sénateur Arnot : Lorsque j'ai examiné l'étude l'autre jour et que j'ai entendu certains témoignages, il m'a semblé que l'esprit du projet de loi, en principe, avait beaucoup de mérite. Or, ce soir, j'ai entendu des témoins qui se disent très perplexes. J'entends dire que le projet de loi n'améliorera pas le système et qu'il n'apportera pas de réelle différence fonctionnelle à la résolution du problème pour lequel il est présenté comme une solution.

J'ai une question qui a déjà été posée, mais je tiens à bien comprendre de quoi il retourne. Que font les pays de l'Union européenne de leurs déchets plastiques, c'est-à-dire non-recyclage, élimination finale, plastiques dangereux ou plastiques à considération particulière?

Second, I would like each one of the witnesses to augment their evidence tonight, in writing, with any recommendations they have to improve the bill, the reasons why and how that could be done.

Thirdly, I ask my colleagues in the Senate on this committee, is this issue so complex that it's better to be addressed by a very comprehensive Senate study on the issue? It seems to me it's much bigger than that's been exposed here tonight. I might be missing something, but it seems that maybe a more comprehensive study is required.

Mr. Kelihier: Thank you, senator. We are more than happy to provide any of our amendments or adjustments to the bill in writing within the next little bit.

One of the big challenges — not just with this bill, but looking at waste management in general, which does weave itself into this piece of legislation and also many other pieces of legislation and the way the business operates — is there is a challenge across Canada in that municipalities generally set the rules for what is recycling. It's a municipal decision on what is in and what is out. All municipalities make that decision, for the most part, themselves, which causes challenges with what item goes in what bin. Because of that, materials that should be recycled in one community get thrown in the garbage in another and then, unfortunately, vice versa.

Standardization across the country of what goes in the blue bin is extremely important. Referring to a couple of the comments from the other witnesses is that when we look upstream, what materials can we consolidate on that list of plastics that we no longer allow into Canada and/or no longer produce ourselves therefore we don't have to worry about what we're exporting because it's not being brought into Canada or made?

If there is a list — there are hundreds of types of plastics. If we could look at that list and parse it down to maybe half of that to start and keep whittling it down, then there is more opportunity for those materials to get in the proper bin, from a municipal context to begin with. Then there is the investment side of it for the businesses. Now they don't have to sort 100 different of types of plastic. Maybe there is 20 or 30. But they build the systems to recycle those pieces of plastic. Then hopefully, again, it's managed within our country, and we can manage it appropriately without having to really have a discussion on what we shouldn't export because we would keep it here. The investment in that infrastructure needs to be there. We have to look at it very holistically from across the country in each municipality. The standardization is critical, and the waste reduction, in the first place, is the most important piece.

Deuxièmement, j'aimerais que chacun des témoins complète son témoignage de ce soir par écrit, en incluant toutes ses recommandations pour améliorer le projet de loi, ainsi que les raisons et la manière dont cela pourrait se faire.

Troisièmement, je demande à mes collègues du Sénat qui siègent à ce comité s'ils croient que cette question est si complexe qu'il vaudrait mieux qu'elle fasse l'objet d'une étude sénatoriale exhaustive. Il me semble qu'elle est beaucoup plus vaste que ce qui a été exposé ici ce soir. Il se peut que quelque chose m'échappe, mais il me semble qu'une étude plus complète est peut-être nécessaire.

M. Kelihier : Merci, sénateur. Nous serons on ne peut plus heureux de présenter sous peu nos amendements ou ajustements au projet de loi par écrit.

L'un des grands problèmes — pas seulement pour ce projet de loi, mais pour la gestion des déchets en général — qui se retrouvent dans ce projet de loi et dans de nombreux autres projets de loi, ainsi qu'en ce qui a trait à la façon dont les entreprises fonctionnent, c'est que, partout au Canada, ce sont les municipalités qui fixent les règles du recyclage. C'est la municipalité qui décide de ce qui doit être recyclé et de ce qui ne doit pas l'être. La plupart de ces municipalités prennent cette décision elles-mêmes, ce qui pose des problèmes lorsque vient le temps de déterminer quel article va dans quelle poubelle. De ce fait, des matériaux qui devraient être recyclés dans une collectivité sont jetés à la poubelle dans une autre et, malheureusement, vice versa.

Il est extrêmement important de normaliser à l'échelle du pays ce qui doit être mis dans la poubelle bleue. Pour reprendre certaines observations qu'ont formulées d'autres témoins, lorsque nous regardons en amont, quels matériaux pouvons-nous consolider sur cette liste de plastiques que nous n'autorisons plus à entrer au Canada ou que nous ne produisons plus nous-mêmes? Nous devons en effet faire en sorte que nous n'ayons pas à nous inquiéter de ce que nous exportons, ces produits ne rentrant plus au Canada ou n'étant plus fabriqués ici.

S'il existe une liste, il y a des centaines de types de plastiques. Si nous pouvions examiner cette liste et la réduire à peut-être la moitié pour commencer et continuer à la réduire progressivement, alors il y aurait plus de possibilités pour ces matériaux de se retrouver dans la bonne poubelle. Et cela pourrait passer par la filière municipale pour commencer. Ensuite, il y a la question de ce que cela représente comme investissements pour les entreprises. Elles n'ont plus à trier 100 types de plastique différents. Il y en a peut-être 20 ou 30. Il reste qu'elles doivent mettre en place les systèmes nécessaires pour recycler ces morceaux de plastique. Ensuite, il faut espérer que le tout soit géré au pays et que nous pourrions gérer cela de manière appropriée sans avoir à discuter de ce que nous ne devrions pas exporter puisque nous le garderions ici. Il faut investir dans ces infrastructures. Nous devons l'envisager de

Ms. Gue: With respect to the EU, I will repeat the information I have about how many European parties to the Basel Convention are implementing the new requirements vis-à-vis plastic waste, and, in fact, I can also table with the committee a table of implementation strategies that is compiled under Basel. In general, these are legislative prohibitions on the exports of waste deemed hazardous or for special consideration to non-European Union countries, in that case. That is a model to follow.

I'll just quickly add that I would certainly welcome this committee's further investigation of the issue through a study, and I wanted to be sure that you are aware in terms of potential timeline considerations that Canada will be hosting the fourth negotiating session for the proposed treaty on plastic pollution this spring in Ottawa. If the committee does have further advice or is able to investigate the issue more, that would be a very timely moment to table such a report.

The Chair: Thank you.

Senator McCallum: When you asked that question — is there a situation where all plastics would be suitable for disposal — the third point you made was the need for greater accountability to decrease the risk.

In all that we have talked about tonight, there is illegal transfer — that is impossible to track — there is unsorted scrap; there is poisoning of water and land; there are the mixed loads; unsafe recycling; the difficulty of singling out single-use plastics; and polluting other countries.

Are there other areas of accountability besides risk? I wanted to say that I think I am mixing up an issue here of citizen responsibility. There needs to be education and awareness of the consumption we have and the recycling, and I think it's getting injected into this conversation, but I don't know if it is. Is there a success story of plastic export? How have other countries demonstrated accountability? I know it's a lot of questions.

Ms. Wirsig: Even the jurisdictions like Europe that are doing it best, let's be clear, plastic waste and other waste is going to landfills in some of the poorer EU countries. A lot of waste is burned in Europe. We have no good global solution. I don't know of any single country that is doing a fantastic job. That is why the urgency really is to turn off the tap, as I mentioned.

manière très holistique à l'échelle du pays et dans chaque municipalité. La normalisation est essentielle, mais la réduction dès le départ des déchets est l'élément le plus important.

Mme Gue : En ce qui concerne l'UE, je vais répéter les renseignements dont je dispose quant au nombre de parties européennes à la Convention de Bâle qui mettent en œuvre les nouvelles exigences concernant les déchets plastiques. En fait, je peux présenter au comité un tableau compilé dans le cadre de la Convention de Bâle où sont présentées les stratégies de mise en œuvre recensées. En général, dans le contexte qui nous intéresse, il s'agit d'interdictions législatives concernant les exportations de déchets jugés dangereux ou devant faire l'objet d'une attention particulière vers des pays non membres de l'Union européenne. C'est un modèle à suivre.

J'ajouterai rapidement que je serais assurément ravie de voir votre comité approfondir cette question au moyen d'une étude. Pour ce qui est d'un possible échéancier, je tiens à m'assurer que vous soyez conscients que c'est le printemps prochain que le Canada accueillera la quatrième séance de négociation pour le traité proposé sur la pollution plastique, ici, à Ottawa. Si le comité avait de l'eau à apporter au moulin ou était en mesure d'approfondir la question d'ici là, ce serait un moment très opportun pour déposer un rapport à ce sujet.

La présidente : Merci.

La sénatrice McCallum : Lorsque vous avez posé cette question — existe-t-il une situation où tous les plastiques pourraient être éliminés correctement? —, le troisième point que vous avez soulevé était la nécessité d'augmenter la responsabilisation pour réduire le risque.

Parmi les sujets abordés ce soir, il y a les transferts illégaux — impossibles à retracer —, les déchets non triés, l'empoisonnement de l'eau et de la terre, les chargements mixtes, un recyclage dangereux, la difficulté d'isoler les plastiques à usage unique et la pollution d'autres pays.

Existe-t-il d'autres domaines de responsabilité que le risque? Je crois que j'ajouterais au mélange la question de la responsabilité citoyenne. Il faut éduquer les gens et les sensibiliser à leur consommation et au recyclage, et je pense que ces enjeux sont en train de s'immiscer dans la conversation, mais je ne sais pas si c'est vraiment le cas. Existe-t-il un exemple de réussite dans ce dossier sur l'exportation de plastique? Comment d'autres pays se sont-ils montrés responsables? Je sais que cela fait beaucoup de questions.

Mme Wirsig : Même dans le cadre d'une gouvernance comme celle de l'Union européenne, qui s'efforce de faire de son mieux, on se retrouve à entasser les déchets plastiques et autres dans des décharges situées dans certains des pays les plus pauvres de l'Union européenne. Beaucoup de déchets sont brûlés en Europe. Nous n'avons pas de bonne solution mondiale. Je ne

I do support everything that Ms. Gue and Mr. Kelihier have said about turning off the tap, being very careful about the kinds of plastic that we allow to be made and used here. It may take a little bit, but it really shouldn't take too long.

In terms of who is doing it right, I wish we could point to a jurisdiction that is doing it right. The countries that have decided that they want to try to live without plastic are trying things out, and they do need to be supported in terms of a global treaty because the countries that are most desperate to try to get away from plastic are the ones that don't have waste management facilities today. They do tend to be in the global south where the plastic pollution — because we export a lot of single-use plastic products — not even waste, but products — plastic-producing countries export a lot of plastics that end up as waste there as well. We need to look at how to support those countries and certainly think about how we can do that ourselves by reducing production, use and disposal of plastics here at home. That is the responsible thing to do.

Senator Wells: Ms. Gue, I have a question for you on transparency, tracking and tracing. We have talked a little about that. Are export data readily available for plastics, broken down by HS code or composition? I won't say real-time data, but do we have any timely data that is available that would show what is being sent and the transparency that would go along with that? Would that be helpful if we don't have it?

Ms. Gue: That would be helpful. I don't know that I can completely answer your question. The witness from Environmental Defence did share with the committee some very interesting data uncovered by the Basel Action Network, and I say "uncovered" because this is data that is not publicly available.

It is why — because those Annex II plastic wastes for special consideration do not require a permit for shipping to the U.S., I can only assume that that data, to the extent that it's available, is incomplete, and at least what's available — I completely agree with the sense of your question, that that's very important information for Canada to have not only for our exports to the U.S., but the final destination of those shipments as well.

Senator Wells: The data is available for final destination if it's the U.S., but the data is not available for shipping from Canada?

connais aucun pays qui fait un travail fantastique. C'est pourquoi il est urgent de fermer le robinet, comme je l'ai dit.

Je soutiens tout ce que Mme Gue et M. Kelihier ont dit à propos de la fermeture du robinet. Il s'agit de faire très attention aux types de plastique dont nous permettons la fabrication et l'utilisation ici. Cela pourra prendre un peu de temps, mais il ne faudrait vraiment pas que cela en prenne trop.

Pour ce qui est de savoir qui fait bien les choses, j'aimerais que nous puissions désigner un État qui s'illustre. Les pays qui ont décidé d'essayer de vivre sans plastique font des essais, et ils ont besoin d'être soutenus aux termes d'un traité mondial, parce que les pays qui sont les plus impatients de se débarrasser du plastique sont ceux qui, en ce moment, n'ont pas d'installations pour gérer les déchets. Ils ont tendance à se trouver au sud, où la pollution plastique — parce que nous exportons beaucoup de produits plastiques à usage unique, et je ne parle même pas de déchets, mais des produits... Bref, les pays producteurs de plastique exportent beaucoup de produits qui finissent aussi par devenir des déchets plastiques dans ces pays. Nous devons examiner comment nous pouvons soutenir ces pays et réfléchir à ce que nous pouvons faire de notre côté en réduisant la production, l'utilisation et l'élimination des plastiques. C'est la chose responsable à faire.

Le sénateur Wells : Madame Gue, j'ai une question à vous poser sur la transparence, le suivi et la traçabilité. Nous en avons un peu parlé. Les données sur les exportations de matières plastiques sont-elles facilement disponibles, ventilées par code SH ou par composition? Je ne parlerai pas de données en temps réel, mais disposons-nous de données ponctuelles qui montrent ce qui est envoyé? Y a-t-il une certaine transparence à ce sujet? En l'absence de cela, ce que nous faisons a-t-il son utilité?

Mme Gue : Ce serait utile. Je ne sais pas si je peux répondre complètement à votre question. Le témoin de Environmental Defence a communiqué au comité des données très intéressantes qui ont été découvertes par le Basel Action Network, et je dis « découvertes » parce qu'il s'agit de données qui ne sont pas accessibles au public.

C'est pourquoi — parce que les déchets plastiques de l'annexe II qui demandent une considération spéciale ne nécessitent pas de permis pour être expédiés aux États-Unis, je ne peux que supposer que ces données, dans la mesure où elles sont disponibles, sont incomplètes, et au moins ce qui est disponible — je suis tout à fait d'accord avec l'objet de votre question, à savoir qu'il s'agit d'une information très importante pour le Canada, non seulement pour nos exportations vers les États-Unis, mais aussi pour la destination ultime de ces expéditions.

Le sénateur Wells : Les données sont disponibles pour la destination ultime s'il s'agit des États-Unis, mais elles ne le sont pas pour les expéditions à partir du Canada, c'est ce que vous dites?

Ms. Gue: No, I do not believe it's available — I do not believe either data set is complete. Ms. Wirsig, would you be able to add to this?

Ms. Wirsig: The existing codes for plastic scrap do not align with Basel, so it's very difficult to know with any great detail what is being shipped. We don't get particularly good real-time data. We get it after the fact.

What the Basel Action Network does is subscribe to some of these private sector data provision companies that will actually track shipments and tell you what is in them. They try to do that to augment what's publicly available.

I think the plastics registry that the government is planning to introduce, if exporters are required to report on any plastics that they are exporting and what they are, would be useful. There is work at the Basel Convention — which Canada should support — to update those codes to ensure that they reflect the new Basel categories under the plastics amendments. Canada should absolutely support that because, again, doing stuff on our own is okay for knowing what is leaving Canada, but it is really difficult to track where things are going in a global sense and how things are coming here. What is coming here is also important for our own environment and health, and it is pretty impossible to do that now in a comprehensive and traceable way. It is a good point about those codes, they do need to be updated.

Senator Wells: Thank you. I have one question for Mr. Keliher, if I may.

If this legislation goes through and things are banned from being shipped from Canada, you are at the front end of the unintended consequence problem being the general manager at a waste management company.

What is your opinion on Canadian innovations like compostable checkout bags and things like that? Would that make the solution a little bit easier, that is, greater innovations for replacement of some of the non-compostable plastics that are out there?

Mr. Keliher: Thank you for the question, senator.

It is really important to look at alternatives to plastic. When we look at the compostable plastic bags, for the most part, especially in the city of Toronto, we operate what is called an anaerobic digestion facility where all our green bin materials go. Whether it is a plastic bag or a compostable bag that your compost or your green bin materials went in, those bags are shredded and ultimately float to the top of the system and are

Mme Gue : Non, je ne crois pas qu'elles soient disponibles; je ne crois pas que les deux ensembles de données soient complets. Mme Wirsig, auriez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Wirsig : Les codes existants pour les déchets plastiques ne sont pas alignés sur la Convention de Bâle. Il est donc très difficile de savoir avec précision ce qui est expédié. Nous ne disposons pas de données en temps réel particulièrement fiables. Nous les obtenons après coup.

Ce que fait le Basel Action Network, c'est s'abonner à certaines de ces sociétés privées de fourniture de données qui suivront les expéditions et vous diront ce qu'elles contiennent. L'organisme essaie ainsi de compléter les données publiques.

Je pense que le registre des plastiques que le gouvernement envisage de mettre en place serait utile, pour peu que les exportateurs soient tenus de signaler tous les plastiques qu'ils exportent et ce qu'ils sont. Des travaux sont en cours à la Convention de Bâle — que le Canada devrait soutenir — pour mettre à jour ces codes afin d'assurer qu'ils reflètent les nouvelles catégories de la Convention de Bâle qui ont été instaurées dans le cadre des amendements sur les plastiques. Le Canada devrait absolument soutenir ces travaux, car, encore une fois, il est possible de faire les choses par nous-mêmes pour savoir ce qui quitte le Canada, mais il est vraiment difficile de savoir où vont les choses à l'échelle mondiale et comment les choses arrivent ici. Ce qui arrive ici est également important pour notre environnement et notre santé, et il est pratiquement impossible de le faire de manière complète et traçable. C'est un bon point pour ces codes. Ils doivent être mis à jour.

Le sénateur Wells : Je vous remercie. Si je peux me permettre, j'aimerais poser une question à M. Keliher.

Si ce projet de loi est adopté et qu'il est interdit d'exporter certains types de déchets plastiques, vous serez, à titre de directeur général des services de gestion des déchets, parmi les premiers touchés par ses conséquences inattendues.

Que pensez-vous des innovations canadiennes comme les sacs d'épicerie compostables et autres produits de ce genre? Est-ce qu'accroître l'innovation pour remplacer certains types de plastiques non compostables qui sont utilisés actuellement serait une solution un peu plus simple pour vous?

M. Keliher : Je vous remercie de la question, sénateur.

Il est très important de chercher des solutions de remplacement au plastique. Au sujet des sacs de plastique compostables, très souvent, en particulier dans la ville de Toronto, nous avons ce qu'on appelle des installations de digestion anaérobie où tout ce qui se trouve dans nos bacs verts est acheminé. Que ce soit des sacs de plastique ou des sacs compostables qui servent pour votre compost ou votre bac vert, ces sacs sont déchiquetés et

skimmed off. They are not put through the system as compostable. They make their way to landfill.

It is also extremely challenging for people who purchase those compostable bags, coffee pods, paper plates, forks or knives and who spend that extra money believing that what they are doing is good for the environment when, in fact, the vast majority of it does make its way to landfill and provides quite a few challenges at the organics management facilities.

The other challenge is that these materials get commingled. You might throw it in your blue bin by accident — such as if your parents are over, they use your coffee pods and they throw them in the blue bin by accident — now that contaminates what's in the recycling stream and makes recycling even harder to recycle than where we are at today with the number of plastics that are in there. I think there are some good innovations that will come from this system.

Again, back to my comments wherein municipalities are responsible for creating their own waste management systems. There are composting facilities that use technology that we use in the city of Toronto, such as anaerobic digestion, and others use aerobic, which is a pile of material that you turn every once in a while like the compost in your backyard.

Again, waste management systems are designed for the community that they are in, what they can afford, what their values are and that changes from community to community. Understanding what is in those compostable materials and compostable plastics is extremely important but very challenging on the ground for waste management operators and municipalities.

[*Translation*]

Senator Verner: My question is for our witness from the City of Toronto. You listed a series of challenges and gave a lot of information on the steps to be taken to implement this bill. I'd like to hear your impressions quickly. The bill calls for a 12-month implementation period. Is that a reasonable timeframe for you in Toronto?

[*English*]

Mr. Kelihier: Thank you for the question, senator. Twelve months is quite challenging, to be honest, to implement any bill, especially one where there are inter-border challenges and exporting.

leurs composantes finissent par remonter à la surface et flotter et sont retirées du système. Ces sacs ne sont donc pas compostés mais envoyés dans un site d'enfouissement.

C'est compliqué aussi pour les gens qui achètent des sacs, des dosettes de café, des assiettes de papier, des couteaux et des fourchettes compostables et qui paient un supplément en pensant que ce qu'ils font est bon pour l'environnement, alors qu'en fait, la vaste majorité de ces produits vont dans un site d'enfouissement et créent divers problèmes dans les installations de gestion des matières organiques.

L'autre problème est que ces produits sont mélangés aux autres. Il peut arriver qu'une personne les jette dans le bac bleu par erreur, par exemple si vos parents sont à la maison et jettent leurs dosettes de café dans le bac bleu par erreur. Cela va alors contaminer les produits recyclables et rend le recyclage encore plus compliqué qu'il ne l'est en raison des divers plastiques qui s'y trouvent déjà. Je pense que cela donnera lieu à de bonnes innovations.

Je reviens à mon commentaire concernant le fait que les municipalités sont responsables de mettre en place leurs propres systèmes de gestion des déchets. Certaines installations de compostage utilisent la technologie que nous utilisons dans la ville de Toronto, comme la digestion anaérobie, et d'autres utilisent la digestion aérobie. Dans ce cas, la matière est empilée et on la retourne de temps en temps comme le compost dans votre cour.

Je mentionne encore une fois que les systèmes de gestion des déchets sont conçus pour la communauté, en fonction de ses moyens et de ses valeurs, et que cela varie d'une communauté à l'autre. Il est très important de comprendre ce qui entre dans la composition de ces matières et plastiques compostables, mais aussi que cela présente tout un défi pour les municipalités et les entreprises de gestion des déchets sur le terrain.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Ma question s'adresse à notre témoin de la Ville de Toronto. Vous avez énuméré une série de défis et vous avez donné beaucoup d'information sur les étapes à franchir pour mettre en œuvre ce projet de loi. Je voudrais entendre rapidement vos impressions. Le projet de loi prévoit une mise en œuvre de 12 mois. Est-ce un délai raisonnable pour vous à Toronto?

[*Traduction*]

M. Kelihier : Je vous remercie de la question, sénatrice. Pour être honnête, une période de 12 mois présente tout un défi pour mettre en œuvre un projet de loi, quel qu'il soit, en particulier lorsqu'il touche aux exportations.

For us, for the most part, we do not export our materials. The city itself would not be impacted as much as the waste management operators across the country who do operate certain operations within the city. It would be challenging.

The other piece that would be important is to consult with the broader waste management community and get feedback on this bill. There are a number of very smart individuals across municipalities and the business community who can provide feedback to make sure that this is extremely robust but operational and meets the intentions of the Senate's bill.

[Translation]

Senator Verner: Thank you.

Senator Carignan: My question is for Ms. Wirsig. You mentioned countries that perform better. If we were to follow Senator Arnot's recommendation or discussion and do a more in-depth study, to which countries should we turn our attention as being first in class or first in class in plastics management and in the export ban? Which countries handle their own plastic waste, and how do they handle it, with what elements of innovation?

Ms. Wirsig: Is there a perfect model? Probably not, but France is a good example to start with, because it's part of Europe, so it applies these regulations that Ms. Gue talked about in terms of exporting waste. At the same time, France is trying to limit the production of waste and single-use plastics. This would be an interesting model for Canada. I think there are also some interesting countries in the south, but their systems are different from ours. That's why I propose France as an interesting model to study here in Canada.

Senator Carignan: And Germany?

Ms. Wirsig: Yes, Germany and Austria are among those countries; absolutely.

Senator Carignan: All right.

The Chair: I'm well aware of what's going on in Europe. There are laws dealing with the extended liability of manufacturers. Manufacturers are concerned about production costs at source, because they're going to pay more. There's also the circularity of a manufacturing sector, like aluminum. For plastics, I'm not sure, but I think there's a category. There is no perfect solution or perfect country, but there is a body of legislation that ensures that the real problems are solved upstream. Can you summarize these complementary laws that are the real solution to our plastic management problem?

Nous ne serons pas touchés en grande partie parce que nous n'exportons pas nos matières. La ville comme telle ne sera pas touchée autant que les exploitants de systèmes de gestion des déchets au pays et qui ont des activités au sein de la ville. Cela présentera un défi pour eux.

Il serait aussi important de consulter la communauté de la gestion des déchets dans son ensemble pour savoir ce qu'elle pense du projet de loi. On trouve des gens très brillants dans les municipalités et la communauté des gens d'affaires qui peuvent donner leur opinion afin de s'assurer que les mesures sont très solides, mais aussi applicables, et qu'elles satisfont aux objectifs du projet de loi.

[Français]

La sénatrice Verner : Merci.

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Mme Wirsig. Vous avez parlé de pays qui sont plus performants. Si on suivait la recommandation ou la discussion du sénateur Arnot et si on faisait une étude plus fouillée, vers quels pays devrait-on porter notre attention comme étant le premier de classe ou les premiers de classe dans la gestion des plastiques et dans l'interdiction d'exportation? Quels pays traitent eux-mêmes leurs déchets plastiques, et de quelle façon les traitent-ils, avec quels éléments d'innovation?

Mme Wirsig : Est-ce qu'il y a un modèle parfait? Probablement pas, mais la France est un bon exemple pour commencer, parce qu'elle fait partie de l'Europe, donc elle applique ces règlements dont Mme Gue a parlé sur le plan de l'exportation des déchets. La France essaie en même temps de limiter la production de déchets et de plastique à usage unique. Ce serait un modèle intéressant pour le Canada. Je crois qu'il y a aussi certains pays du Sud qui sont intéressants, mais ils ont des systèmes différents du nôtre. C'est pour cela que je propose la France comme un modèle intéressant à étudier ici au Canada.

Le sénateur Carignan : Et l'Allemagne?

Mme Wirsig : Oui, l'Allemagne et l'Autriche se trouvent parmi ces pays; absolument.

Le sénateur Carignan : D'accord.

La présidente : Je connais bien ce qui se passe en Europe. Il y a des lois qui traitent notamment de la responsabilité prolongée des manufacturiers. Les manufacturiers se préoccupent des frais de production à la source, parce qu'ils vont payer plus. Il y a aussi la circularité d'un secteur manufacturier, comme l'aluminium. Pour les plastiques, je n'en suis pas sûre, mais je crois qu'il y a une catégorie. Il n'y a pas de solution parfaite ou de pays parfait, mais il y a un ensemble de législations qui font en sorte que l'on résout les véritables problèmes en amont. Pouvez-vous faire un résumé de ces lois complémentaires qui

Ms. Wirsig: Is the question for me?

The Chair: Yes.

Ms. Wirsig: All right, thank you.

[English]

Let me list the kinds of policies that we see in Europe for sure, such as extended producer responsibility where, as you mentioned, they have a packaging regulation. Right now, they have a packaging directive that is a draft regulation that will do things like require unwrapping — no packaging — for certain things that will require reuse and systems to be established that require deposit return systems for things like beverage containers. These kinds of things will complement rules that stop waste exports. If we're creating less waste, we're having less exports.

It is clear that Europe is a bit ahead of Canada on circularity. That is partly just a function of their economy.

The reason we produce so much waste per capita is we are a resource-extraction economy. That is our system. We take a bunch of stuff out of the ground and that is what our wealth is based on. We don't worry so much about what happens to it at the end. If we have to export it, we export it. It is very environmentally damaging. Europe doesn't have as many resources. They are forced into a situation of having to find how to reuse resources over and over again.

The extended producer responsibility and polluter pays responsibility is key, but then also real rules to redesign products and packaging and real bans on problematic products and problematic materials are all part of the mix that we're going to have to look at. These are things that are coming up as subjects for the global treaty that Canada is going to need to take a close look at and champion these solutions collectively with the other high ambition countries if we are going to get somewhere in this country.

The Chair: Thank you, senators and our witnesses, for your participation today.

(The committee adjourned.)

sont la véritable solution de notre problème de gestion du plastique?

Mme Wirsig : C'est une question pour moi?

La présidente : Oui.

Mme Wirsig : D'accord, merci.

[Traduction]

Je peux énumérer les types de politiques que l'on voit en Europe, bien sûr, comme la responsabilité prolongée des manufacturiers, que vous avez mentionnée, et les règles sur l'emballage. À l'heure actuelle, il s'agit dans ce cas d'une directive, mais il y a aussi un projet de règlement dans lequel on exigera que certains produits ne soient pas emballés, qu'ils soient réutilisables, et qu'on mette en place des systèmes de consigne, notamment pour les contenants à boissons. Ces mesures vont servir de complément aux règles pour éliminer les exportations de déchets. Moins il y a de déchets, moins il y en a à exporter.

De toute évidence, l'Europe est un peu en avance en matière de circularité. C'est en partie lié au fonctionnement de son économie.

Si nous produisons autant de déchets par habitant, c'est parce que notre économie est basée sur l'extraction des ressources. C'est notre système. Nous tirons des matières premières du sol, et c'est la base de notre richesse. Nous ne nous inquiétons pas vraiment de ce qu'on en fait à l'autre bout. Si nous devons l'exporter, nous l'exportons. C'est très néfaste pour l'environnement. L'Europe ne dispose pas d'autant de ressources. On y est forcé de trouver des façons de les réutiliser à maintes reprises.

La responsabilité prolongée des manufacturiers et la responsabilité du pollueur-payeur sont indispensables, mais il faut aussi des règles solides pour revoir la conception des produits et des emballages et bannir concrètement les produits et les matières problématiques, et tout cela fait partie de la gamme de solutions qu'il faut examiner. Ce sont des sujets qui seront abordés dans le traité international, et le Canada devra les examiner attentivement et se faire le champion de ces solutions de concert avec les autres pays aux visées ambitieuses si nous voulons avancer.

La présidente : Je remercie les sénateurs et nos témoins de leur participation aujourd'hui.

(La séance est levée.)